

Station :	ARGENTAN "LE GRAND BEAULIEU"			Exploitant :	Eaux de Normandie-SUEZ (01/01/18)	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CdC Argentan Intercom			Maître d'œuvre :	Direction Départementale Agriculture	Niveau de traitement :	AP du 25/07/18
Millieu récepteur :	L'Orne			Constructeur :	OTV	Capacité nominale EH :	35 000
Bassin versant :	Orne			Année de construction :	1995	Raccordés :	16 500
Agence de l'Eau :	Seine Normandie			Type de réseau :	Pseudo Séparatif	Débit nominal :	5 250 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Les performances minimales des arrêtés (préfectoral du 25/07/18 et ministériel du 21/07/15) ont été respectées.

Le nouvel arrêté d'autorisation des rejets a été établi à la date du 25 juillet 2018 et un arrêté complémentaire a été pris pour la première campagne de recherche des micropolluants en entrée, en sortie et dans les boues. Le laboratoire Inovalys a été chargé de réaliser cette campagne en 2019.

La synthèse des éléments micropolluants significatifs a été présentée le 15 mai 2020 par Inovalys. Les substances présentes de manière significative dans les eaux brutes sont les suivantes (regroupées par famille) : - Pesticides : Cyperméthrine / - Métaux : Cuivre, Zinc / - HAP : Benzo (a) pyrène / Organocétains : Tributylétain cation / - Autres : Chloroalcane C10-C13, DEHP.

Les substances présentes de manière significative dans les eaux traitées sont les suivantes (regroupées par famille) : - Métaux : Cuivre, Zinc

La présence significative des micropolluants présentés ci-dessus témoigne qu'un diagnostic vers l'amont de la station doit être réalisé.

Conformément à la note technique du 12 août 2016, une 2ème campagne de recherche des micropolluants doit être lancée avant le 30 juin 2022.

Le débit moyen de l'année est de 3 022 m³/j (soit 58% du débit nominal) et le débit maximum a atteint 5 791 m³/j le 12 juillet avec 48 mm.

Le débit nominal a été dépassé 2 fois dans l'année et l'écart moyen des débits entrée/sortie est de 1,4%.

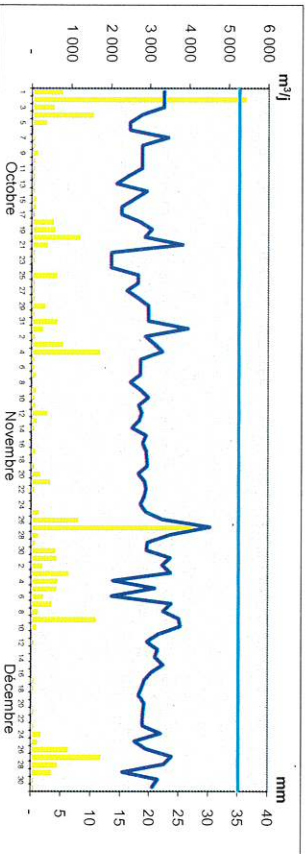
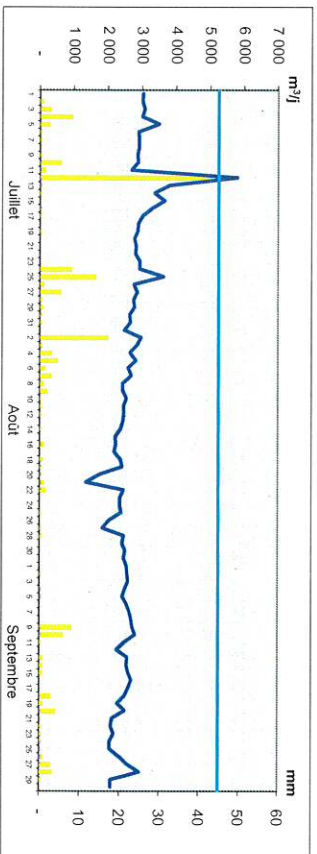
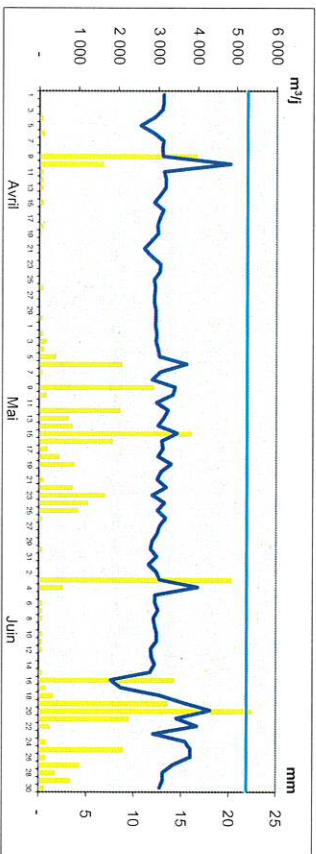
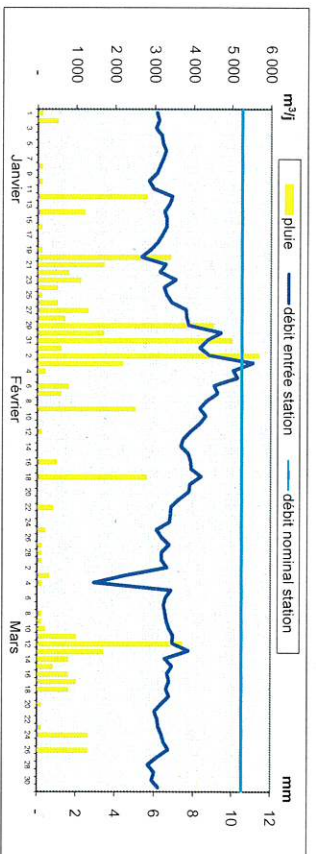
Les éléments ci-dessus témoignent que le réseau collecte en partie des eaux claires météoriques.

Lors de la réunion finale (du 25/01/21) du schéma directeur d'assainissement sur le territoire d'Argentan Intercom, Altéreo a présenté la synthèse de 14 millions de travaux et études à mener pour les 12 années à venir.

Suite à l'analyse des 15 points de suivi dans le cadre du **diagnostic permanent**, les 2 secteurs prioritaires concernés par les ECPP sont en amont du PR Koenig et le bassin Argentan Ouest. Concernant les eaux météoriques, il y a une surface active équivalente à environ 6,7 ha (mal) raccordée au réseau des eaux usées provenant en très grande majorité des bassins Argentan Nord et Est.

Les aménagements des points A2 aux postes Clos Menou et La Gravelle ont eu lieu en 2021. Celui de La Gravelle n'est pas validé en raison d'effluents stagnants dans le canal.

Boues : 392,16 tonnes de Matières Sèches de boues hygiénisées ont été épanchées. (Boues produites = 324,73 TMS)
Les boues dites « covid » des stations d'épuration suivantes ont été transférées sur la station d'épuration d'Argentan car cette dernière bénéficie d'une filière hygiénisante : - STEP de Ranès 244 m³ - STEP de Louge sur Mairie 96 m³ - STEP de Boucé : 80 m³ - STEP du Bourg St Léonard : 180 m³ - STEP de Echauffour : 130 m³



* MES, DBO₅, DCO = en moy journalière

**NGL = 15 mg/l en moy an

***NTK = 8 mg/l en moy an

***Pt = 2 mg/l en moy an avec 1 mg/l en moy étage du 1er juillet au 31 août

* Rendements d'élimination de l'autorisation du 25 juillet 2018

date	Débit		pluie mm	Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Entrée m³	Sortie m³		MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/l	MES mg/l	DBO₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l

STATION DEPURATION DE **ARGENTAN (35 000 EH)**
RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE
ANNEE 2021

* MES, DBO₅, DCO = en moy journalière

**NGL = 15 mg/l en moy an

***NTK = 8 mg/l en moy an

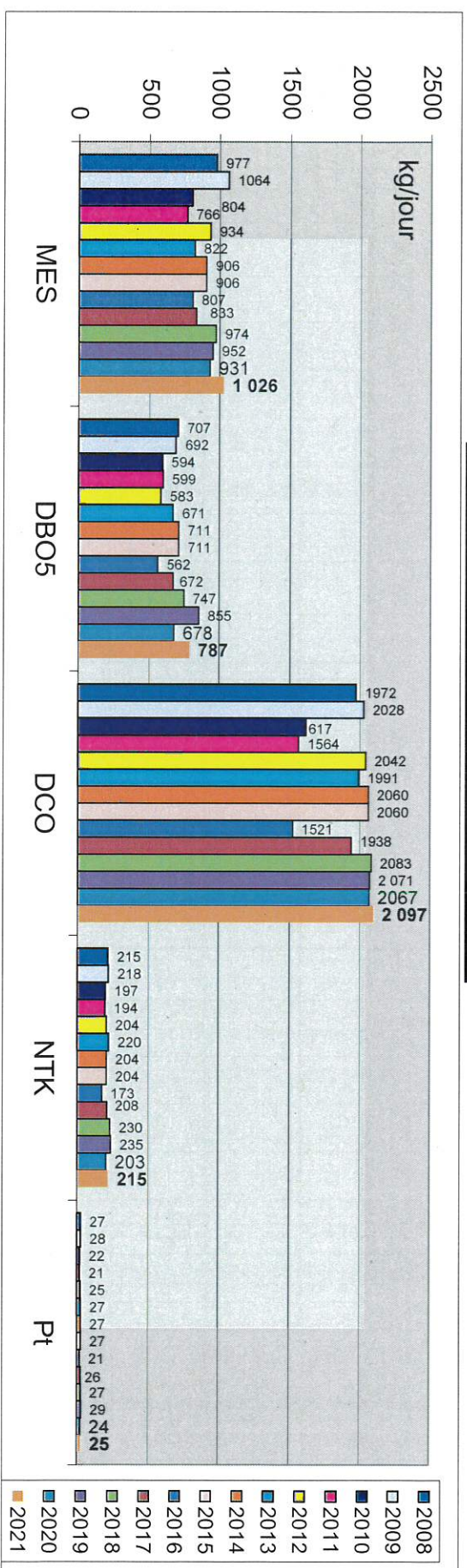
****Pt = 2 mg/l en moy an avec 1 mg/l en moy étage du 1er juillet au 31 août

* Rendements d'élimination de l'autorisation du 25 juillet 2018

				Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %									
date	Débit		pluie mm	MES		DBO ₅		DCO		NTK		NGL		PT		MES		DBO ₅		DCO		NTK		NGL		PT		MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT	
	Entrée m ³	Sortie m ³		mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	%	%	%	%	%	
Normes	5250	5250				2100										20*		15*		60*		8**		15**		2***	90%	80%	80%	70%	80%		
moyenne	2 994	2 980		348	1 026	270	787	713	2 097	73	215	73	8	25	3,8	11	2,6	8	21	63	2,9	4,2	0,42	1,4	99%	99%	97%	94%	95%				
mini	2 127	2 289	0	150	459	95	425	371	1 282	40	180	40	2,9	9,3	2,0	5	2,0	5,0	10	26	1,4	2,3	0,1	0,12	97%	98%	95%	85%	51%				
maxi	4 766	4 766	14	610	2 233	466	1 414	1 190	3 769	90	277	92	17	50	17,0	55	5,9	17	52	168	7,4	8,1	4,6	17,3	99,5%	99,5%	99%	97%	99,5%				
				Nb analyses réalisées		29		52		31		31		31		52		31		52		31		31									
				(arrêté préf)		52		52		24		24		24		52		24		52		24		24									
				Nb analyses à réaliser		24		52		24		24		24		52		24		52		24		24									
				Nb de non conformités		52		52		24		24		24		52		24		52		24		24									
				Nb de non conformités tolérées		52		52		24		24		24		52		24		52		24		24									
						29		52		31		31		31		52		31		52		31		31									

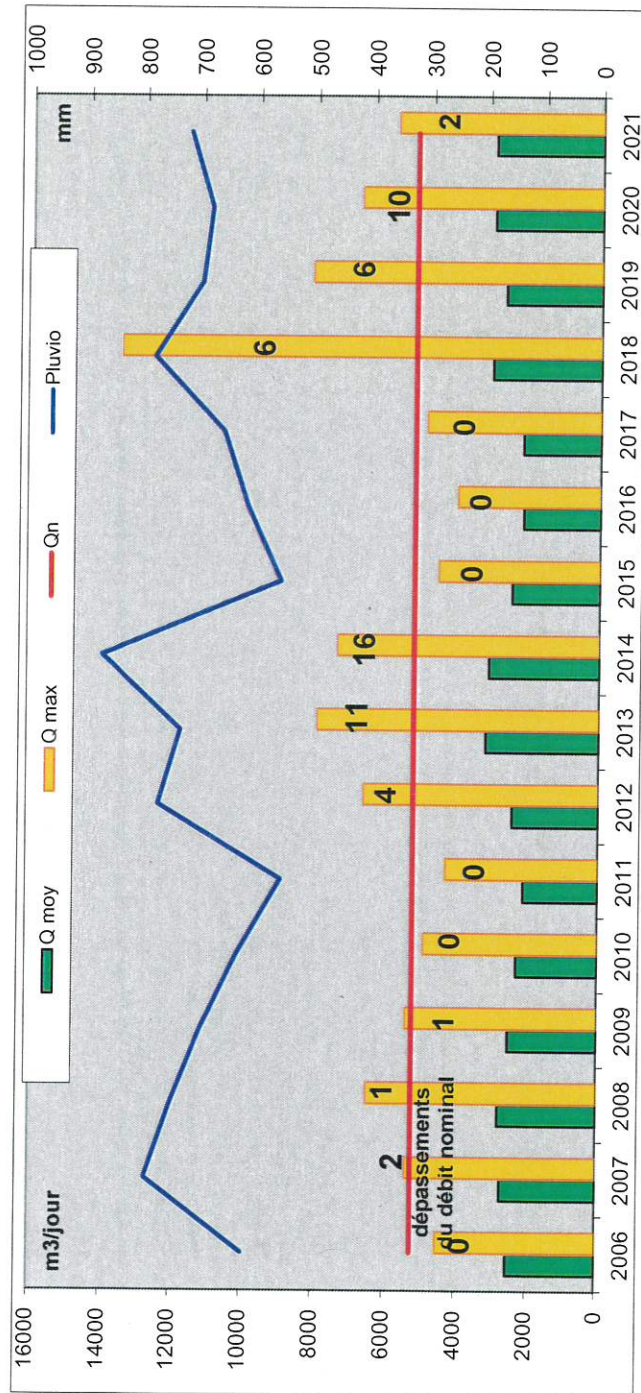
Validation	01/06/2021
Respect du calendrier	
Aliénance des jours	oui
Laboratoire	Labo EUROFINIS Normandie
Remarque	

Evolution des charges reçues



Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	1001	851	2 089	222	28	2532	4542	924 180	623	0
2007	1105	882	2 205	233	31	2720	5411	992 800	795	2
2008	977	707	1 972	215	27	2800	6499	1 024 800	750	1
2009	1064	692	2 028	218	28	2527	5421	922 355	698	1
2010	804	594	1 617	197	22	2318	4948	846 070	635	0
2011	766	599	1 564	194	21	2125	4348	775 625	559	0
2012	913	586	2 028	204	25	2462	6626	901 092	776	4
2013	822	671	1 991	220	27	3215	7940	1 173 475	737	11
2014	906	711	2 060	204	27	3143	7379	1 147 195	876	16
2015	841	705	1 953	206	26	2496	4584	911 040	561	0
2016	807	562	1 521	173	21	2187	4047	800 442	620	0
2017	833	672	1 938	208	27	2200	4930	803 000	662	0
2018	974	747	2 083	230	27	3070	13484	1 120 550	785	6
2019	952	855	2 071	235	29	2727	8124	995 355	702	6
2020	931	678	2 067	203	24	3032	6775	1 106 680	685	10
2021	1026	787	2 097	215	25	3022	5791	1 103 030	724	2
Moyenne en kg/j	920	706	1 955	211	26	2661	13484	1 103 030	724	59
Charge en EH	13 145	11 770	16 294	14 071	6 484	Moyenne	MAX			dépassements

A N N E E



Station

BOUCE

Maître d'ouvrage

ARGENTAN Intercom

Milieu récepteur

Le Mirdrel

Agence de l'eau

Seine Normandie

Masses d'eau

La Cance de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Exploitant

Eaux de Normandie (affermage)

Maître d'œuvre

D.D.A.F

Constructeur

SABLA

Année de construction

1972

Type de station

BAAP

Niveau de traitement

Arrêté du 21/07/2015

Capacité nominale

EH 600

Code SANDRE

036105501000

Type de réseau

Séparatif

LE DEPARTEMENT

rne

SATESE

QUALITE DU REJET									
Date de la visite		02/06/2020		08/03/2021					
Déclarant		Nantaise des Eaux		Eaux de Normandie					
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses					
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	η	η	η	η	η	η
Qmoyen m³/j									
MES mg/l		50%	15,3	15,3	16,5	16,5	16,5	16,5	16,5
DBO₅ mg/l	35	60%	570	19	96,7%	380	6,4	98,3%	98,3%
DCO mg/l	200	60%	603	14	97,7%	446	2,2	99,5%	99,5%
NTK mg/l			1310	51,2	96,1%	754	28,6	96,2%	96,2%
NGL mg/l			130	4,3	96,7%	104	2,94	97,2%	97,2%
NH₄ mg/l			130	5,05		104	24,8	76,2%	76,2%
NO₂ mg/l				0,39		92,97			
NO₃ mg/l									
Test NH₄ mg/l				0,23			21,1		
Test NO₃ mg/l									
Pt mg/l			4,76	0,58	87,8%	11,7	5,08	56,6%	56,6%
Limpidité cm			7,6	7,4		6,8	6,9		
pH									
η : rendement d'élimination									
		respect du seuil		non respect du seuil					

Observations :

⇒ Le réseau : Des travaux de réhabilitation ont été réalisés en 2017 : 150 ml de canalisations ont été remplacées, 250 ml ont été chemisées et 26 boîtes de branchements ont été réhabilitées.

Suite à l'étude diagnostic terminée en 2015, un programme de travaux a été proposé.

4 postes sans télégestion ni trop-plein. Le poste de Goupil est dans un état médiocre. Le schéma directeur a prévu pour 2024 et 2027, 20 000€ de travaux d'aménagements pour les 4 postes en matière de sécurité principalement (clôtures et barres anti-chute).

⇒ La station : Le bilan 24h réalisé par l'exploitant en mars 2021, indique que la station a respecté les performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Dans le cadre du schéma directeur d'Argentan Intercom, le bureau d'études Altereo a observé des micro-fissures et des éclats de béton sur le bassin d'aération ainsi qu'un défaut d'étanchéité du poste d'extraction. Il préconise une réhabilitation de la station (50 ans d'âge) pour 2027 avec un montant de 1 000 000 €. D'un point de vue bibliographique, le paramètre phosphore serait déclassant, Altereo préconise dès que possible de réaliser une étude d'impact des rejets de la station dans l'optique d'une préservation du milieu naturel.

Enfin, l'installation d'un débitmètre en poste fixe au niveau de la sortie serait utile pour suivre et mieux appréhender les charges hydrauliques reçues par cette station âgée et vétuste. Les données journalières de débit seraient utiles pour le dimensionnement d'une future station et suivre l'impact des travaux prévus sur le réseau.



2021

BOUCE

La Cance de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Station

BOUCE

Règlement d'assainissement :

OUI

Rédaction du rapport sur la qualité du service :

OUI

RPQS approuvé : OUI

Saisie SISPEA :

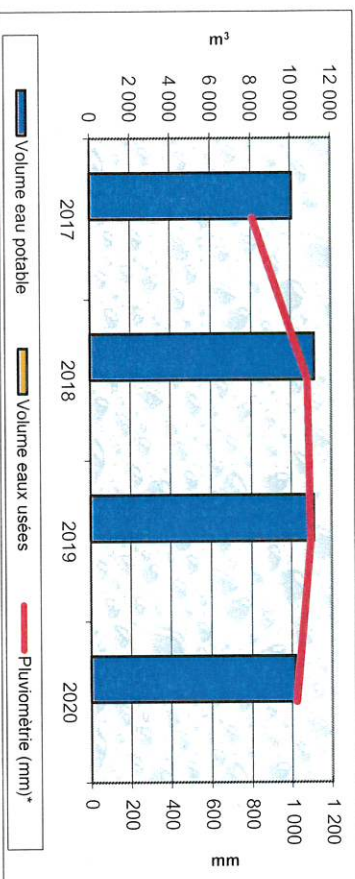
OUI

RPQS mis en ligne : OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

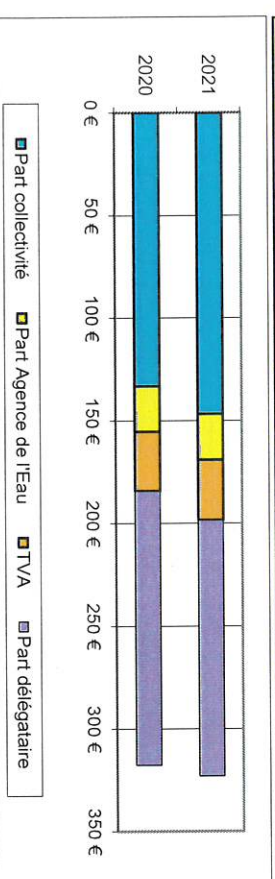
m ³	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	10 068	11 161	11 117	10 152
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)*	807	1 079	1 093	1 021

* La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Rânes



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution
Part fixe HT collectivité	28,76 €	25,64 €	-10,8%
Part variable HT collectivité	0,870 €	1,010 €	16,1%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	133,16 €	146,84 €	10,3%
Part fixe HT délégataire	26,74 €	27,02 €	1,0%
Part variable HT délégataire	0,889 €	0,813 €	-8,5%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	133,42 €	124,58 €	-6,6%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	28,88 €	29,36 €	1,7%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	317,66 €	322,98 €	1,7%
Coût au m³ TTC	2,65 €	2,69 €	1,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020

Valeurs CDC Argentin Intercom "Territoire de l'ex-CDC des Courbes de l'Orne"

Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1730	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,69	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,12	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 1,7 %.



2021

BOUCE

La Cance de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Station	CHAMBOIS	Exploitant	Véolia Eau
Maître d'ouvrage	ARGENTAN INTERCOM	Maître d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	La Dives	Constructeur	MSE
Agence de l'eau	Seine-Normandie	Année de construction	2009
Masse d'eau	La Dives de sa source au confluent de l'Ante		
		Type de station	DBIO
		Niveau de traitement	A.21/07/2015 et R.27/06/2007
		Capacité nominale EH	1 050
		Code SANDRE	036108301000
		Type de réseau	Séparatif
			SATESE

QUALITE DU REJET									
Date de la visite		22/02/2021		21/09/2021					
Déclarant		EXPLOITANT		EXPLOITANT					
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses					
Arrêté du 21 juillet 2015		Récapitulé du 27 juin 2007							
Paramètres	Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m³/j			152		43	43		50	50
MES mg/l		50%	35		504	4	99,2%	509	12
DBO ₅ mg/l	35	60%	25*		459	3	99,3%	446	5
DCO mg/l	200	60%	125*		1215	46,8	96,1%	1086	58,4
NTK mg/l			15		177,4	2,3	98,7%	130,1	2,7
NGL mg/l					177,4	53,98	69,6%	130,1	68,55
NH ₄ mg/l					174,0	0,77	99,6%	129,0	0,64
NO ₂ mg/l					0,01	0,93		0,01	4,76
NO ₃ mg/l					0,5	227,63		0,5	285,2
Test NH ₄ mg/l									
Test NO ₃ mg/l									
Pt mg/l					14,5	10,7	26,2%	12,2	10,5
Limpidité cm									14%
pH					8,21	7,1		8,04	7,33

η : rendement d'élimination
 * sur échantillon filtré

respect du seuil

non respect du seuil

BOUES

Pour mémoire, le taux de remplissage des lits de clarification plantés de roseaux a été mesuré en 2018 donnant les résultats suivants :

- taux de remplissage d'environ 20 %.
- volume de boues estimé à 179 m3.

Pour rappel, ce curage nécessitera la réalisation d'un plan d'épandage spécifique et d'une analyse de boues récente. Il sera nécessaire de prévoir des temps de repos des filtres avant curage.

DEBIT COLLECTE:

Nominal	152 m³/j	
Moyen	58 m³/j	
Mini	28 m³/j	
Maxi	210 m³/j	
		Débit annuel
		21 150 m³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	21 341 kWh
Consommation moyenne :	58 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : le bureau d'études Altereo en charge du schéma directeur d'assainissement d'Argentan Intercom a observé que seul, le poste de la rue de la Frénée n'est pas équipé de télégestion.

Les débits journaliers issus du débitmètre électromagnétique en entrée de station indiquent des fluctuations dues aux eaux claires parasites météoriques principalement.

La moyenne journalière est de 58 m³/j soit 38 % du débit nominal (152) mais le débit maximum de 210 m³/j a multiplié par 3,6 le débit moyen.

⇒ La station : Le poste de relèvement de la station est équipé de 2 déversoirs dont l'un rejette dans le bassin tampon et l'autre vers un fossé à l'extérieur de la station. Réglementairement, ces 2 déversoirs en tête de station doivent être équipés pour une estimation journalière des débits rejetés. Altereo a estimé à 10 000 € les équipements nécessaires.

Les 2 bilans 24 heures réalisés par l'exploitant ont respecté les obligations nationales et locales.

Une maintenance des équipements mécaniques des 3 batteries a été réalisée par la société OMH entre mai et juin (changement roulement + boîtier + joint + arbre + graisseur).

La société OMH préconise la vidange des graisses du boîtier de protection des palliers à une fréquence annuelle.



Station

CHAMBOIS

Réglement d'assainissement :

OUI

Rédaction du rapport sur la qualité du service:

OUI

RPQS approuvé :

OUI

Saisie SISPEA:

OUI

RPQS mis en ligne :

OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable facturé	20 624	19 323	20 835	17 024	20 624
Volume eaux usées	24 173	25 339	25 339	24 780	22 914
Pluviométrie (mm)	719	890	890	827	762

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution
Part fixe HT collectivité	33,24 €	29,85 €	-10,2%
Part variable HT collectivité	1,38 €	1,46 €	5,8%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m3	198,84 €	205,05 €	3,1%
Part fixe HT délégataire	47,64 €	47,80 €	0,3%
Part variable HT délégataire	0,7894 €	0,7918 €	0,3%
Part revenant au délégataire HT pour	142,37 €	142,82 €	0,3%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	36,34 €	37,01 €	1,8%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	399,75 €	407,07 €	1,8%
Coût au m ³ TTC	3,33 €	3,39 €	1,83%

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	549	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,39	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	76	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le syndicat de Fel-Chambois avait un règlement d'assainissement datant du 29 juin 2007. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité.

Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

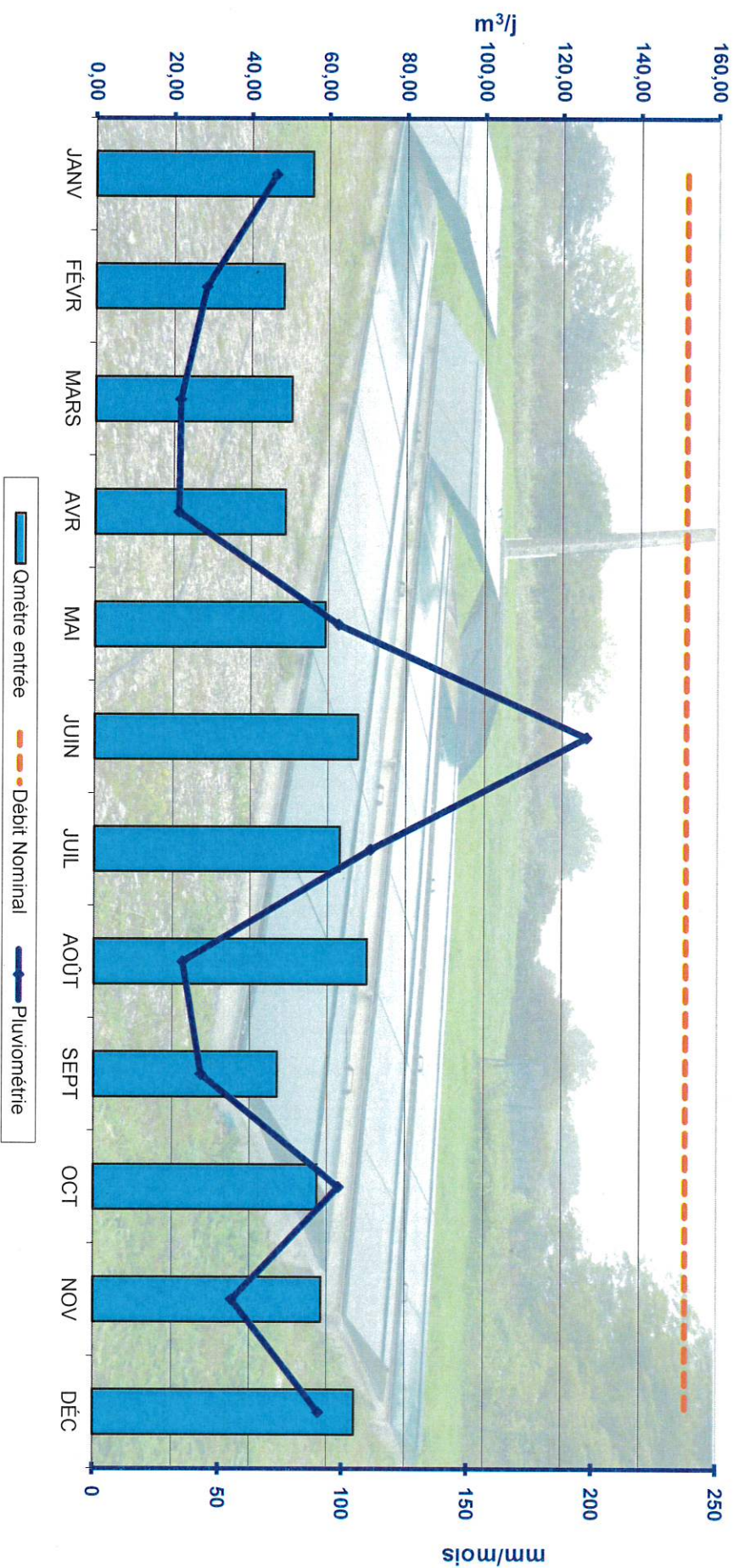
Le prix de l'assainissement a augmenté de 1,83 %.

2021

CHAMBOIS

La Dives de sa source au confluent de l'Ante

Effluents collectés en 2021 par la station de CHAMBOIS



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Le Pin au Haras

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Nitrates	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

X X= nombre de tests

X Bonne qualité

X Qualité passable

X Mauvaise Qualité

--- = pas de test

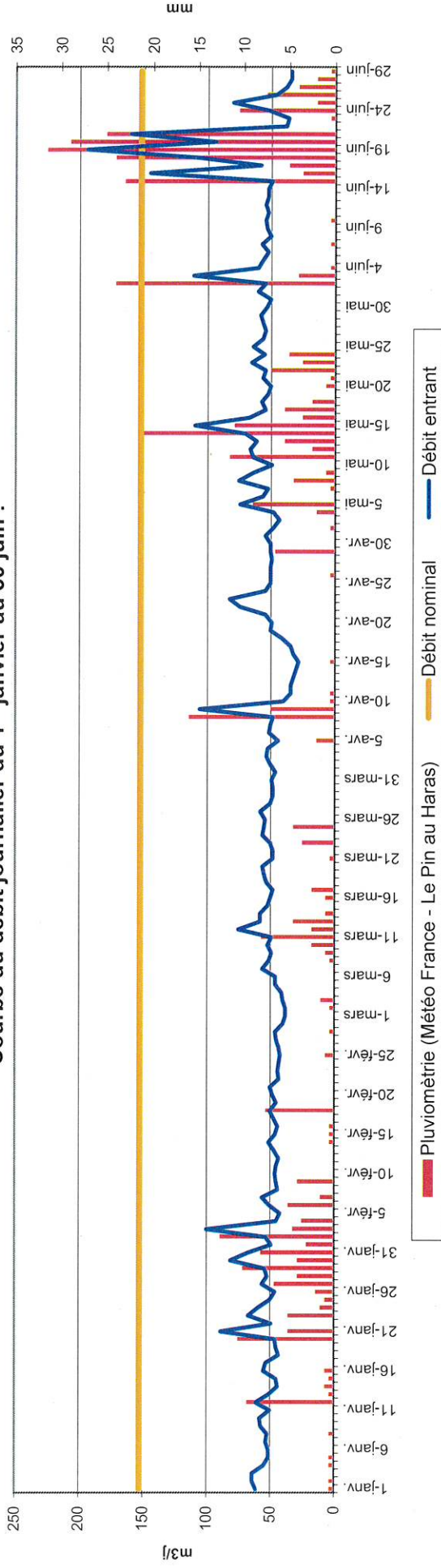
2021

CHAMBOIS

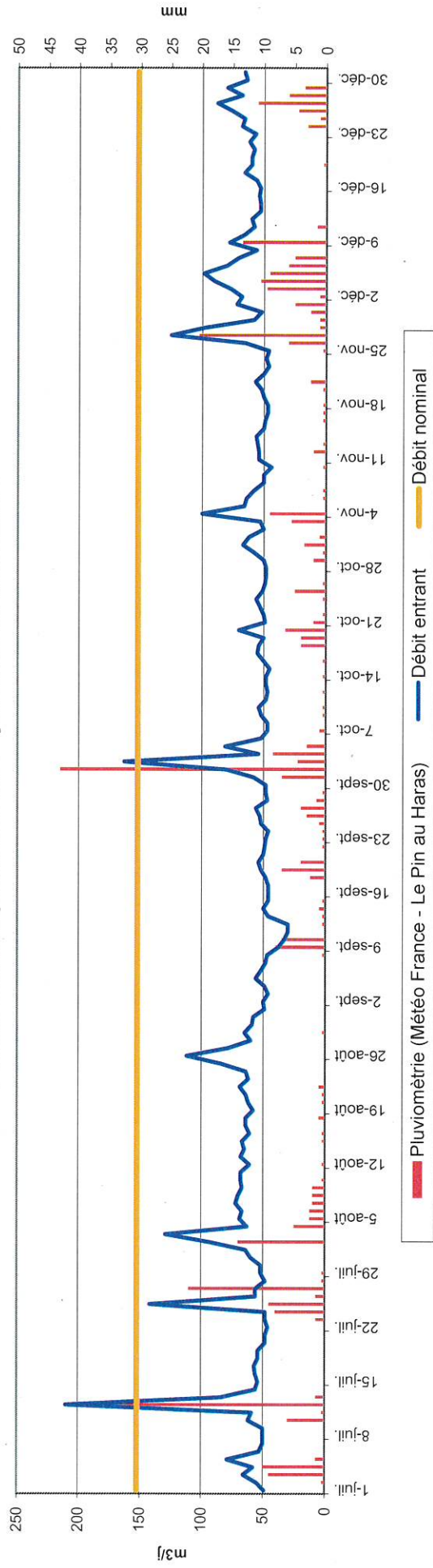
La Dives de sa source au confluent de l'Ante

Débit journalier 2021 de la station de CHAMBOIS :

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin :



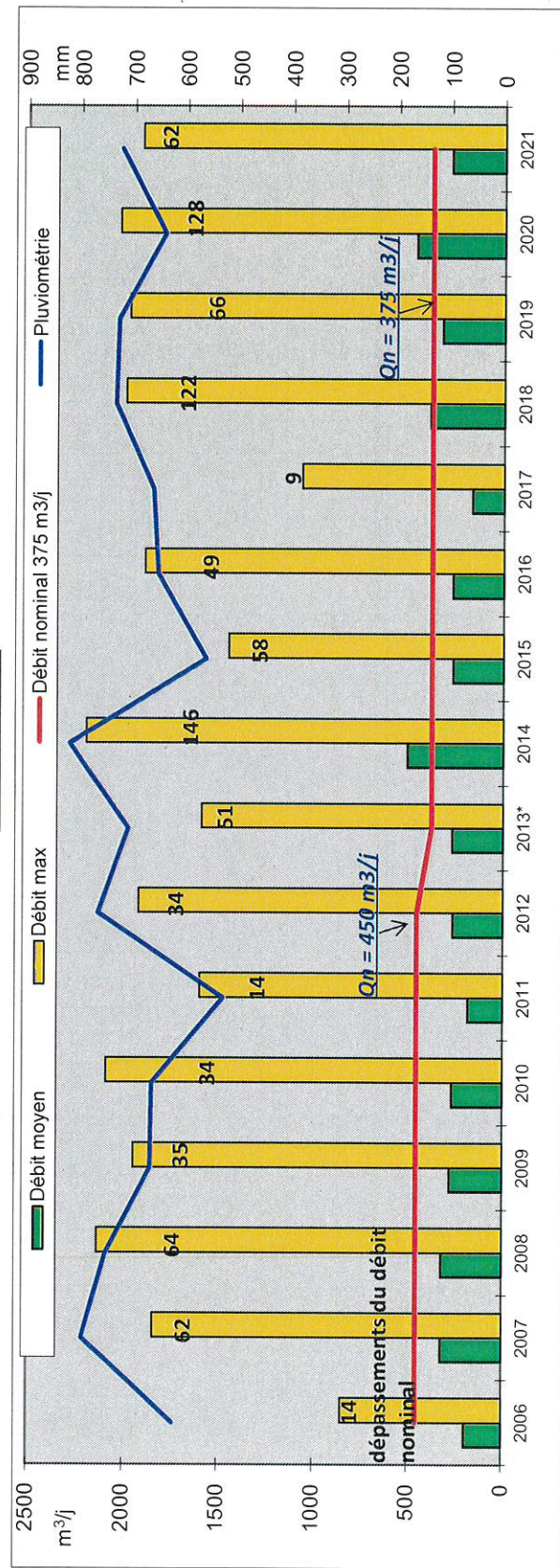
Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre :



ECOUCHE 2006 - 2021 (2 500 EH mise en eau en 2013)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy entrée	Q max	Q A2	Q by- pass	Volume total	Pluvio	Nb by- pass	Nb A2	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	63	59	142	10		197	849			71 905	623			14
2007	85	72	188			321	1 840			117 165	795			62
2008	86	57	161	13	2	320	2 133			116 800	750			64
2009	86	75	197	21	2	277	1 944			101 105	666			35
2010	63	63	151	16	2	268	2 088			97 820	663			34
2011	68	51	138	15	4	183	1 594			66 795	528			14
2012	68	56	144	16	3,4	264	1 919			96 360	766			34
2013*	70	58	162	13	1,5	268	1 586			97 820	709			51
2014	67	53	158	16	2,2	504	2 191			183 960	820			146
2015	74	63	172	22	2,9	265	1 446		2 272	98 997	561	11		58
2016	65	52	146	17	2,2	266	1 887		537	97 627	653	5		49
2017	75	57	177	19	2,6	167	1 062		0	60 955	662	0		9
2018	77	55	159	20	2,4	389	1 989		4 178	146 163	734	17		122
2019	88	59	177	23	2,7	325	1 969		0	118 625	729	0		66
2020	70	50	167	17	1,7	461	2 022	154	0	168 419	640	0	5	128
2021	64	37	118	13	1,2	278	1 904	0	0	101 470	724	0	0	62
Moyenne en kg/j	73	57	160	17	2,3									
Charge en EH	1 044	955	1 332	1 116	586									
						297 Moyenne	2191 MAX							948 dépassements

* nouvelle station



STATION D'EPURATION DE ECOUCHE

RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE 2021 (2 500 EH)

Normes de l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015

date	Débit Entrée m ³	Débit Sortie m ³	pluie Argentan mm	Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %							
				MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	PT	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	PT	MES	DBO ₅	DCO	NGL	NTK	PT										
Declaration 31/02/2012		375		mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	mg/l	kg/l	90	80	80	80	80					
Arreté du 21/07/2015				225	150		300		37,5		6,5	35	13,1	25	9,38	125	46,9	10	3,75	15	5,63	2	0,75	90	80	80	80				
mer 20 janv	335	335	6,8	274	92	192	64	582	195																						
jeu 11 fevr	722	722	0	274	198	46	33	245	177																						
mar 16 mars	361	361	1,6	274	99	160	58	488	176	57	21	58,5	6,0	2,2	5	2	3,0	1,1	18	6	8,9	3,2	9,5	3,4	0,5	0,2	98%	98,1%	96%	84%	92%
sam 17 avr	223	223	0	276	62	238	53	762	170						4,3	1	3,0	0,7	22,1	5							98%	98,7%	97%		
lun 31 mai	138	138	0	446	62	385	53	970	134						7	1	3,0	0,4	22,7	3							98%	99,2%	98%		
dim 04 juil	126	174	3	435	55	275	35	799	101	57	7	67	8	1,0	3	1	3,0	0,5	22,3	4	1,3	0,2	1,6	0,3	0,4	0,1	99%	98,9%	97%	98%	95%
ven 16 juil	183	250	0	84	15	90	16	284	52						3,5	1	3,0	0,8	12,4	3							96%	96,7%	96%		
jeu 05 août	139	224	7	143	20	155	22	439	61						2	0	3,0	0,7	17	4							99%	98,1%	96%		
mer 15 sept	97	113	0	463	45	340	33	943	91	130	13	129,6	12,2	1,2	2	0,2	3,0	0,3	25,6	3	1,0	0,1	1,9	0,2	0,3	0,0	99,6%	99,1%	97%	99%	98%
sam 23 oct	106	117	0	371	39	252	27	758	80						4,2	0,5	3,0	0,4	19,7	2							98,9%	98,8%	97%		
dim 28 nov	189	189	3	287	54	168	32	562	106						4,5	0,9	3,0	0,6	25,6	5							98,4%	98,2%	95%		
Lun 06 déc	342	342	1	85	29	46	16	197	67	37	13	42,9	0,9	0,3	3	1	3,0	1,0	10,4	4	1,3	0,4	4,1	1,4	0,2	0,1	96%	93%	95%	90%	80%
moyenne	247	266		284	64	196	37	586	118	70	13	75	7	1,2	4	1	3	0,8	19	4	3	1,0	4	1,3	0,3	0,1	98%	98%	96%	93%	94%
mini	97	113		84	15	46	16	197	52	37	7	43	1	0,3	2	0,2	3	0,3	10	2	1	0,1	2	0,2	0,2	0,03	96%	93%	95%	84%	80%
maxi	722	722		463	198	385	64	970	195	130	21	130	12	2	12	9	3	2	26	7	9	3	10	3	0,5	0,2	100%	99%	98%	99%	98%

Nb de non conformités
Nb de non conformités tolérées

Validation	mardi 18 mai 2021
Respect du calendrier	
Alternance des jours	
Laboratoire	CAE de Rennes
Remarques	722 dépassement de la capacité hydraulique de 375 m³/j

Station :	ECOUCHE	Exploitant :	VEOLIA EAU	Type de station :	BAAP
Maître d'ouvrage :	Argentan Intercom	Maître d'œuvre :	SAZE	Niveau de traitement :	recépissé 31/01/2012
Milieu récepteur :	L'Udon	Constructeur :	SAUR	Capacité nominale EH :	2 500
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	2013 (mise en eau : mars)	Raccordés :	1 500
Agence de l'Eau :	Seine-Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	375 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Les résultats analytiques des bilans 24 h réglementaires ont répondu aux performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015 ainsi qu'à celles du recépissé de déclaration.

D'un point de vue organique, la station est chargée à 38 % de sa capacité (moyenne de 2006 à 2021).

La moyenne des débits reçus par la station en 2021 est de 278 m³/j soit 74 % de la capacité nominale de la station.

Le débit nominal a été dépassé 62 fois en 2021 (pas de déversement en tête de station ni de by-pass).

Le débit maximum de 1 904 m³/jour a été relevé le 4 février (15 mm de pluie en 2 jours) et a représenté **5 fois le débit nominal**.

Les courbes ci-jointes indiquent un fort impact de la pluviométrie sur les débits collectés par le réseau d'eaux usées.

Dans le cadre du schéma directeur sur le territoire d'Argentan Intercom, des campagnes de mesures nappe haute et nappe basse ont été réalisées sur la commune d'Ecouché. Celles-ci ont indiqué que le réseau est fortement sensible aux eaux claires parasites météoriques et permanentes.

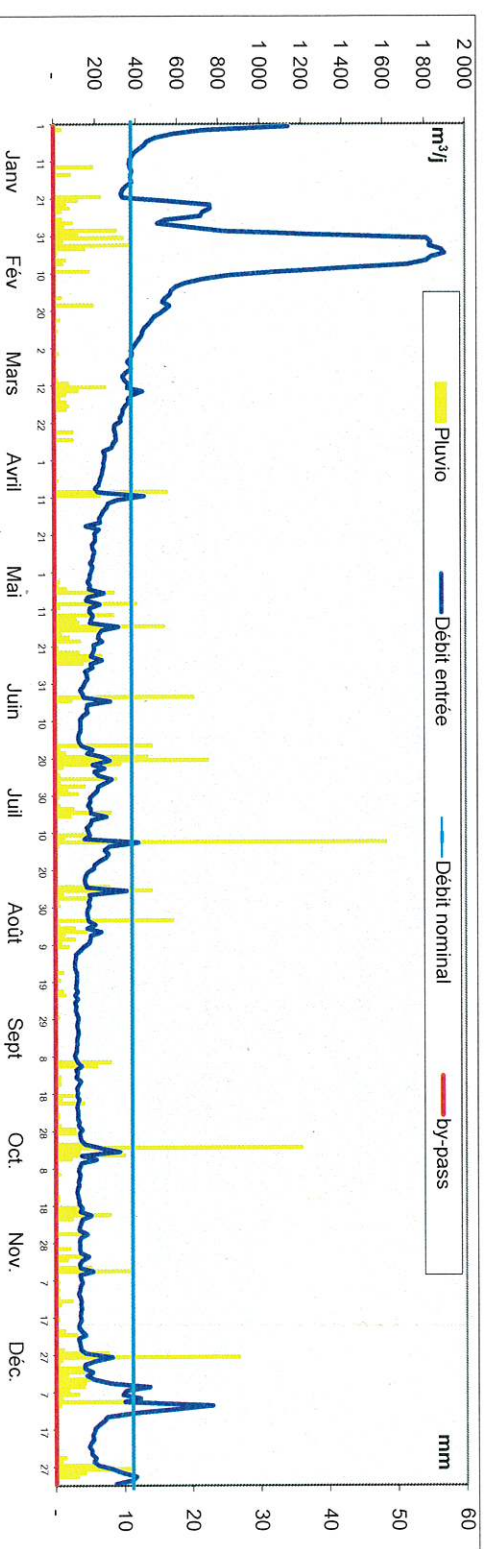
Le bureau d'études AL TEREAO a identifié 11 chantiers (renouvellement/chemisage) pour un montant estimé entre 439 500 et 537 800 €.

Par ailleurs, 2 non-conformités (1 EP dans EU et 1 EU dans EP) ont été ciblées.

La moyenne annuelle des écarts de débit entre l'entrée et la sortie ne peut être calculée en raison d'un copier coller des débits entre l'entrée et la sortie. Le débitmètre électromagnétique d'entrée a été remplacé le 6 janvier 2021 avec observation d'un dysfonctionnement depuis son installation.

Le protocole d'entretien et de vérification du point A2 doit être transmis à l'Agence de l'eau et au SATESE.

Boues : Boues produites = 27,81 TMS et 22 TMS (400 m³) ont été évacuées (boues hygiénisées par lait de chaux).



SATESE

2021	ECOUCHE	Orne	Argentan Intercom	03 61 473 01 000
------	---------	------	-------------------	------------------

Station	EXMES	Exploitant	SAUR (Prestation de service)
Maître d'ouvrage	ARGENTAN INTERCOM	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt
Milieu récepteur	Ruisseau "Le Roule Crotte"	Constructeur	SAUR
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1990
Masse d'eau	La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)		
		Type de station	BAAP
		Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
		Capacité nominale EH	500
		Code SANDRE	036115701000
		Type de réseau	Séparatif
			SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		29/06/2020		24/02/2021	
Déclarant		SAUR		SAUR	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		DUP du 10/08/1989			
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m³/l			15,4	15,4	
MES mg/l	50%	30	14200	3,3	100%
DBO ₅ mg/l	35	60%	5750	3	99,9%
DCO mg/l	200	60%	13920	25	99,8%
NTK mg/l		10	233	3,46	98,5%
NGL mg/l			233	5,1	97,8%
NH ₄ mg/l			76,9	0,5	99,3%
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l			127	6,05	95,2%
Limpidité cm					8,53
pH			6,5	8,1	7,9

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

valeurs anormales

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	06/02/17	--
Cadmium Cd	10	0,67	--
Chrome Cr	1000	15,10	--
Cuivre Cu	1000	366	--
Mercurie Hg	10	0,20	--
Nickel Ni	200	16,3	--
Piom Pb	800	80,9	--
Sélénium Se		2,05	--
Zinc Zn	3000	519	--
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	917	--
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Récupéré du 26/01/2002

Production de matières sèches:

Volume: m³
Annuelle: Tonnes
Journalière: kg
Soit: g/lj/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	75 m³/lj	Maxi journalier	--	m³/lj
Moyen mensuel	-- m³/lj	Maxi annuel	--	m³
Mini mensuel	-- m³/lj			
Maxi mensuel	-- m³/lj			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	kWh
Consommation moyenne:	non relevé kWh/lj

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitant cure 20% du réseau par an.
Le schéma directeur d'assainissement d'Argentan Intercom a inclus le diagnostic du système d'assainissement de EXMES avec une campagne nappe basse (septembre-octobre 2019) et haute (janvier-février 2020).
Le débit collecté à la station pendant la campagne de mesures :
- en nappe basse est de 28 m³/lj
- en nappe haute est de 32 m³/lj
La synthèse issue du rapport du bureau d'études ALTEREO est la suivante :
« Le taux de dilution de 43 % déterminé en période de nappe haute est équivalent à celui déterminé en période de nappe basse (38 %), ce qui traduit des apports peu importants d'ECPP sur ce système d'assainissement. Le débit d'ECPP en tête de station est estimé à 9,5 m³/lj en période de nappe haute, contre 7,7 m³/lj en période de nappe basse. »
De plus, les 1 395 ml d'ITV réalisés par ALTEREO en 2020, dans le cadre de ce diagnostic, n'ont pas révélé de priorité d'intervention urgente suite à l'analyse basée sur la méthode RERAU (REhabilitation des Réseaux d'Assainissement Urbains). En effet, tout le linéaire investigué s'est vu attribuer une priorité 4 selon une échelle de 1 à 4.
⇒ La station : Lors du bilan 24h réalisé en février 2021 par la SAUR, l'effluent traité a respecté les performances minimales.
Il a été observé malgré des réparations déjà effectuées, des fixations à reprendre sur la cloison de séparation du clarificateur.
De plus, comme déjà observé en 2020, au vu de son état, le déversoir installé dans le canal de comblement en sortie est à remplacer.
Par ailleurs, la conduite de refoulement et la pompe des colaturs sont à réparer.
Pour les boues, l'exploitant déclare en boues produites: 1 602 kg MS (90 m³ et 1,78 %).
Pour l'année 2021, les boues ont été stockées dans le silo.

La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)

2021

EXMES

Station	EXMES	Règlement d'assainissement :	OUI	Rédaction du rapport sur la qualité du service :	OUI	RPQS approuvé :	OUI
				Saisie SISPEA:	OUI	RPQS mis en ligne :	OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées			
m ³	2017	2018	2019
Volume eau potable	4 475	ND	8 101
Volume eaux usées	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	--

Année	Volume eau potable (m³)	Pluviométrie (mm)
2017	4 475	100
2018	ND	ND
2019	8 101	4
2020	--	--

Prix de l'assainissement			
Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution
Part fixe HT	94,35 €	81,52 €	-15,7%
Part variable HT	1,89 €	2,07 €	8,7%
Part revenant à la collectivité HT	321,15 €	329,92 €	2,7%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	34,34 €	35,21 €	2,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	377,69 €	387,33 €	2,5%
Coût au m³ TTC	3,15 €	3,23 €	2,49%

Année	Part collectivité (€)	Part Agence de l'Eau (€)	TVA (€)
2020	321,15	22,20	34,34
2021	329,92	22,20	35,21

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020			
Indicateurs obligatoires	Unité	Données**	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2154	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune d'Exmes avait un règlement d'assainissement datant du 6 décembre 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 2,49 %.

2021	EXMES	La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)
------	-------	--

Station	GOULET	Exploitant	Eaux de Normandie (Affermage)
Maitre d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maitre d'œuvre	BETAM
Milieu récepteur	L'Orne	Constructeur	S.E.R.T.P
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2004
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)		
		Type de station	LNAT
		Niveau de traitement	A. du 21/07/15 et R. du 18/08/04
		Capacité nominale EH	400
		Code SANDRE	036119401001
		Type de réseau	Séparatif
			SATESE

QUALITE DU REJET										
Date de la visite				21/07/2020				14/04/2021		
Déclarant				EDN				EDN		
Seuil réglementaire				Résultats d'analyses				Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015				Récépissé du 18 août 2004						
Paramètres	Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j			61		45	45		45	45	
MES mg/l		50%	100		410	190	54%	350	120	66%
DBO ₅ mg/l					231	42,9	81%	266	43,3	84%
DBO ₅ filtré mg/l	35	60%	35			41,8	82%		4,5	98%
DCO mg/l					840	456	46%	772	220	72%
DCO filtré mg/l	200	60%	120			141	83%		67,1	91%
NTK mg/l			40		101	25,5	75%	60,3	17,8	70%
NH ₄ mg/l						0,39				
NO ₃ mg/l						0,23				
Test NH ₄ mg/l										
Test NO ₃ mg/l										
Pl mg/l					13,5	5,15	62%	8,94	5	44%
Limpidité cm										
pH					8,2	8,1		8,1	9,1	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUTES		
Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Pas d'évacuation de boues
(stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:
--

Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Journalière : -- kg
Annuelle : -- Tonnes
Soit : -- g/lj/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

2021

GOULET

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

DEBIT COLLECTE:			
Nominal	61	m ³ /j	
Moyen mensuel	--	m ³ /j	
Mini mensuel	--	m ³ /j	
Maxi mensuel	--	m ³ /j	
		Débit annuel	-- m ³
CONSOMMATION ENERGETIQUE			
Consommation annuelle :	0	kWh	
Consommation moyenne :		kWh/j	

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitant réalise un curage annuel du poste de relevage et d'une partie du réseau.

⇒ La station : Un bilan 24h a été réalisé en Avril. Ce dernier ne respectait pas le récapitulé de déclaration pour le paramètre MES. Pour mémoire, d'après les bilans réalisés les années précédentes, le dépassement du paramètre MES est régulier. Pour rappel, la mesure du débit n'est pas réalisable sur cette station. En effet, les canaux de mesure sont surdimensionnés par rapport au débit transitant dans la station. Une nouvelle fois, il est conseillé de remplacer le bilan 24h tous les deux ans par un prélèvement ponctuel tous les ans, comme le propose l'arrêté du 21 juillet 2015.

Conformément au schéma directeur d'assainissement d'Argentan Intercom, en 2022, seront réalisés une bathymétrie, une analyse des boues, un curage et un plan d'épandage par le maître d'ouvrage. Un marché a été lancé fin 2021 à cet effet.

Station

GOULET

Règlement d'assainissement : OUI

Rédaction du rapport sur la qualité du service : OUI

RPQS approuvé : OUI

Saisie SISPEA : OUI

RPQS mis en ligne : OUI

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020

* Valeurs CDC Argentan Intercom "Territoire de l'ex-CDC des Courbes de l'Orne"

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1730	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m³ sur 120 m³	€/m³	2,69	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,12	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.
La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

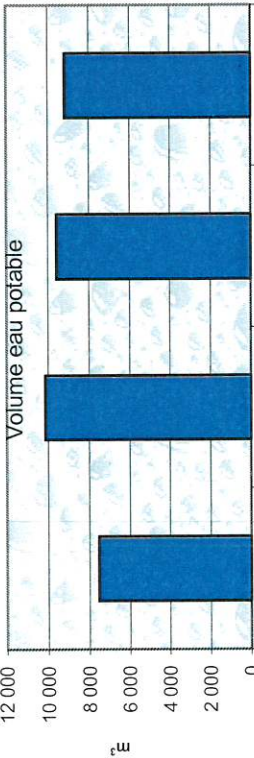
La tarification de l'assainissement a augmenté de 1,7%.



LE DÉPARTEMENT

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m³	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	7 525	10 154	9 587	9 165
Volume eaux usées	Pas de mesure possible			
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--

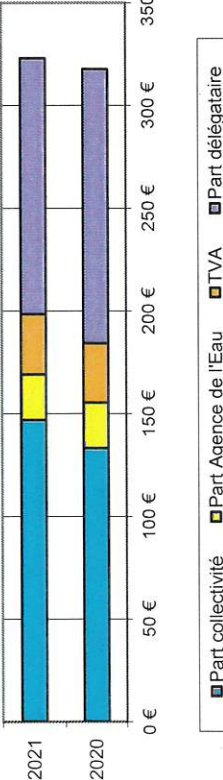


■ Volume eau potable

Prix de l'assainissement

Au 1^{er} janvier

	2020	2021	Evolution
Part fixe HT collectivité	28,76 €	25,64 €	-10,8%
Part variable HT collectivité	0,870 €	1,010 €	16,1%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m³	133,16 €	146,84 €	10,3%
Part fixe HT délégataire	26,74 €	27,02 €	1,0%
Part variable HT délégataire	0,889 €	0,813 €	-8,5%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m³	133,42 €	124,58 €	-6,6%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	28,88 €	29,36 €	1,7%
Montant d'une facture de 120m³ TTC	317,66 €	322,98 €	1,7%
Coût au m³ TTC	2,65 €	2,69 €	1,7%



■ Part collectivité ■ Part Agence de l'Eau ■ TVA ■ Part délégataire

2021

GOULET

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

Station	LOUGE-SUR-MAIRE	Exploitant	Eaux de Normandie (Affermage)	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	DDAF	Niveau de traitement	Arrêtés 29/05/1991 et 21/07/2015
Milieu récepteur	La Mairie	Constructeur	AEIC	Capacité nominale EH	200
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1992	Code SANDRE	036123701000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		16/06/2020		19/07/2021	
	Déclarant		EAUX DE NORMANDIE		Visite SATESE	
	Seuil réglementaire		Résultats d'analyse		Résultats d'analyse	
	Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 29/05/1991	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j		40	14	14		
MES mg/l	50%		110	7,2	93,5%	
DBO ₅ mg/l	35	60%	30	2,8	97,5%	
DCO mg/l	200	60%	90	266	24,9	90,6%
NTK mg/l		10	46,8	1,82	96,1%	
NGL mg/l			46,8	7,66	83,6%	
NH ₄ mg/l			36	0,39	98,9%	0,5
NO ₂ mg/l						0
NO ₃ mg/l						0
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l		4	5,55	2,42	56,4%	
Pluvio (mm)			9			
pH			7,4	8		7,3

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/06/17	09/09/17
Cadmium Cd	10	1,28	1,34
Chromes Cr	1000	18,1	18,6
Cuivre Cu	1000	686	711
Mercurie Hg	10	0,43	0
Nickel Ni	200	21,6	23
Plomb Pb	800	28,5	26,4
Sélénium Se		--	--
Zinc Zn	3000	1 024	1 044
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 750	1 798
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Récépissé de déclaration
du 22 octobre 2001

Production de matières

sèches:

Volume : m³
Annuelle : Tonnes
Journalière : 0,00 kg
Sot : 0 g/lj/EH



DEBIT COLLECTE:

Nominal	40	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel*	--	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel*	#VALEURI	m ³
Maxi mensuel	--	m ³ /j			
* Données exploitant					
CONSUMMATION ENERGÉTIQUE					
Consommation annuelle :	6 367	kWh			
Consommation moyenne :	17,40	kWh/j			

Observations :

Le réseau : Aucune mesure de débit journalier n'a été transmise au SATESE. Cependant, les relevés des années précédentes montraient que le réseau collectait des eaux claires parasites en période pluvieuse. Les pompes du poste ont été remplacées en mai 2020. Il serait utile de connaître leur débit.

La station : Lors du bilan 24h réalisé par Eaux de Normandie en 2020, la station donnait de bons résultats et respectait le récépissé local et l'arrêté national. La visite de 2021 a indiqué un bon traitement de la pollution azotée. Les pompes du poste d'entrée et celles de la recirculation ont été remplacées en juin 2020. Il serait utile de connaître leur débit pour déterminer les débits entrants à la station. Par ailleurs, 96 m³ de boues (652,8 kg MS) ont été déposées à la station d'Argentan en raison de l'interdiction d'épandre des boues non hygiénisées.

La vérification de l'état de conformité des appareils de levage (arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage) ainsi que des armoires électriques (station et poste) doit être réalisée une fois par an par un organisme agréé. Au vu de l'état de certains équipements (treuil du poste de recirculation et échelle du bassin d'aération) et pour garantir une intervention en toute sécurité, des renouvellements sont à prévoir.

2021

LOUGE-SUR-MAIRE

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	LOUGE-SUR-MAIRE	Règlement d'assainissement :	OUI	Rédaction du rapport sur la qualité du service :	OUI	RPQS approuvé :	OUI
				Saisie SISPEA :	OUI	RPQS mis en ligne :	OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées				
<i>* Pluviométrie de la station METEO France de Rânes</i>				
	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	4 258	4 293	4 254	3 710
Volume eaux usées	14 241	13 803	20 805	
Pluviométrie (mm) *	807	976	821	1 021

Prix de l'assainissement				
Au 1^{er} janvier				
Part fixe HT collectivité	28,76 €	25,64 €		-10,8%
Part variable HT collectivité	0,870 €	1,010 €		16,1%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	133,16 €	146,84 €		10,3%
Part fixe HT délégataire	26,74 €	27,02 €		1,0%
Part variable HT délégataire	0,889 €	0,813 €		-8,5%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	133,42 €	124,58 €		-6,6%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €		0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	28,88 €	29,36 €		1,7%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	317,66 €	322,98 €		1,7%
Coût au m³ TTC	2,65 €	2,69 €		1,7%

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020				
<i>* Valeurs CDC Argentan Intercom "Territoire de l'ex-CDC des Courbes de l'Orne"</i>				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1730		D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100		P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0		D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,69		D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90		P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100		P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,12		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0		P207.0

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.

La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 1,7 %.

2021

LOUGE-SUR-MAIRE

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

QUALITE DU REJET

Date de la visite		14-15/09/20	06/10/2021
Déclarant		SATESE	SATESE
Seuil réglementaire		Bilan 24h	Visite d'assistance
Arrêté du 21 juillet 2015		Récapitulé du 18 mars 2005	
Paramètres	Valeur	η	η
Qmoyen m³/j		37,5	
MES mg/l		50%	
DBO ₅ mg/l	35	60%	
DCO mg/l	200	60%	
NTK mg/l		10	
NGL mg/l			
NH ₄ mg/l			
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			
Test NO ₃ mg/l			
Test PO ₄ ³⁻ mg/l			
Pt mg/l		1	
Limpidité cm			
pH			

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/06/20	09/02/21
Cadmium Cd	10	1,00	1,40
Chrome Cr	1000	47,88	44,71
Cuivre Cu	1000	347,50	324,40
Mercurie Hg	10	< 0,50	< 0,50
Nickel Ni	200	22,94	16,79
Plomb Pb	800	29,45	27,61
Sélénium Se		< 3	< 3
Zinc Zn	3000	940,10	1002,50
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1356	1388
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : m³

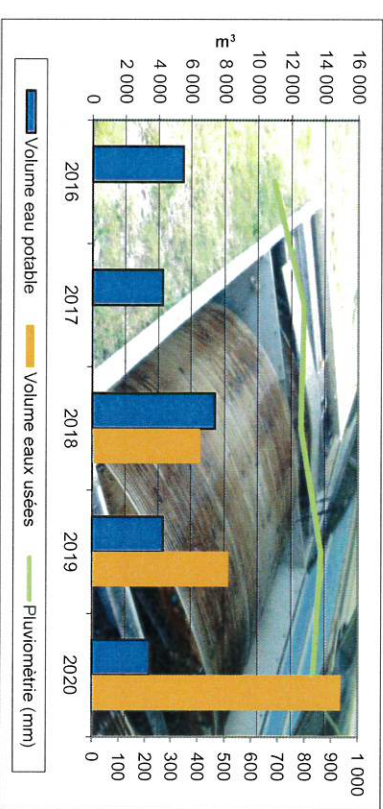
Annuelle : Tonnes

Journalière : kg

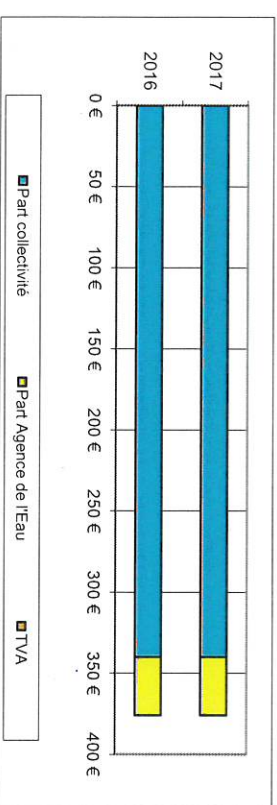
Soit : g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
* estimation du débit d'après les valeurs du 01/07/2018 au 31/12/2019					
m ³	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	5 484	4 263	7 407*	4 297*	3 465
Volume eaux usées	--	--	6 555	8 234	14 941
Pluviométrie (mm)	683	793	784	859	829



Prix de l'assainissement				
	2020	2021	Evolution	
Au 1 ^{er} janvier				
Part fixe HT	56,16 €	52,74 €	-6,1%	
Part variable HT	3,09 €	3,05 €	-1,3%	
Part revenant à la collectivité HT	426,96 €	418,74 €	-1,9%	
Redevance modernisation des	22,20 €	22,20 €	0,0%	
TVA (10 % depuis 2014)	44,92 €	44,09 €	-1,8%	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	494,08 €	485,03 €	-1,8%	
Coût au m³ TTC	4,12 €	4,04 €	-1,8%	



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020				
Valeurs RPQS Argentan Intercom (Régie)				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2154	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0	
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport, l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,8 % suite à la baisse des parts fixes et variables revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2021 par la station de NECY



D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Nitrates	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

x = nombre de tests

--- = pas de test

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

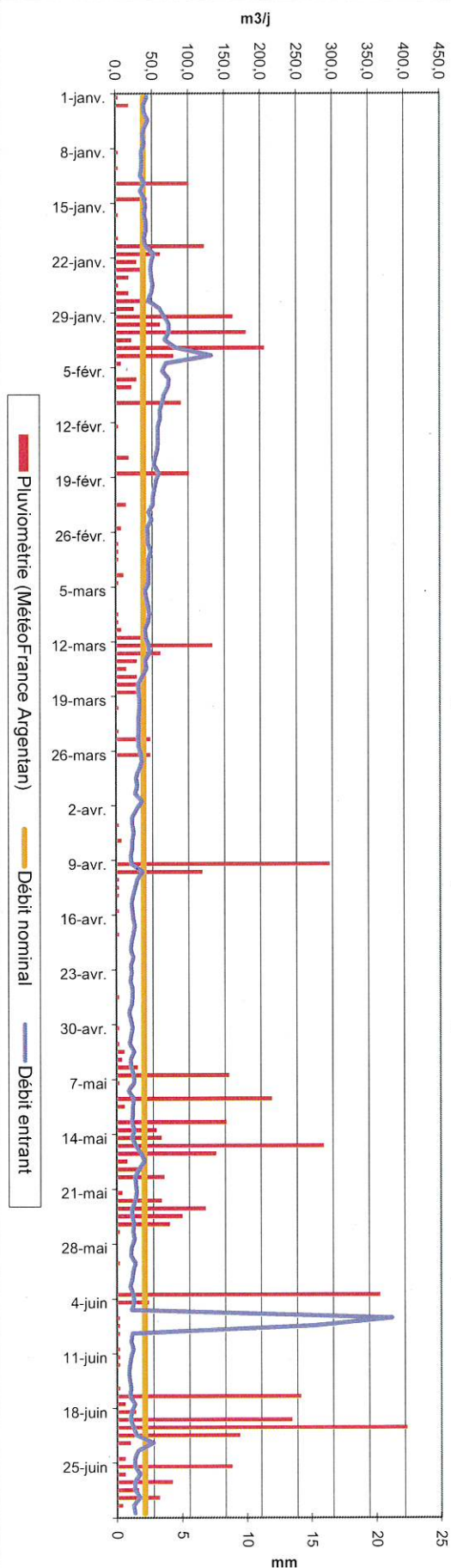
2021

NECY

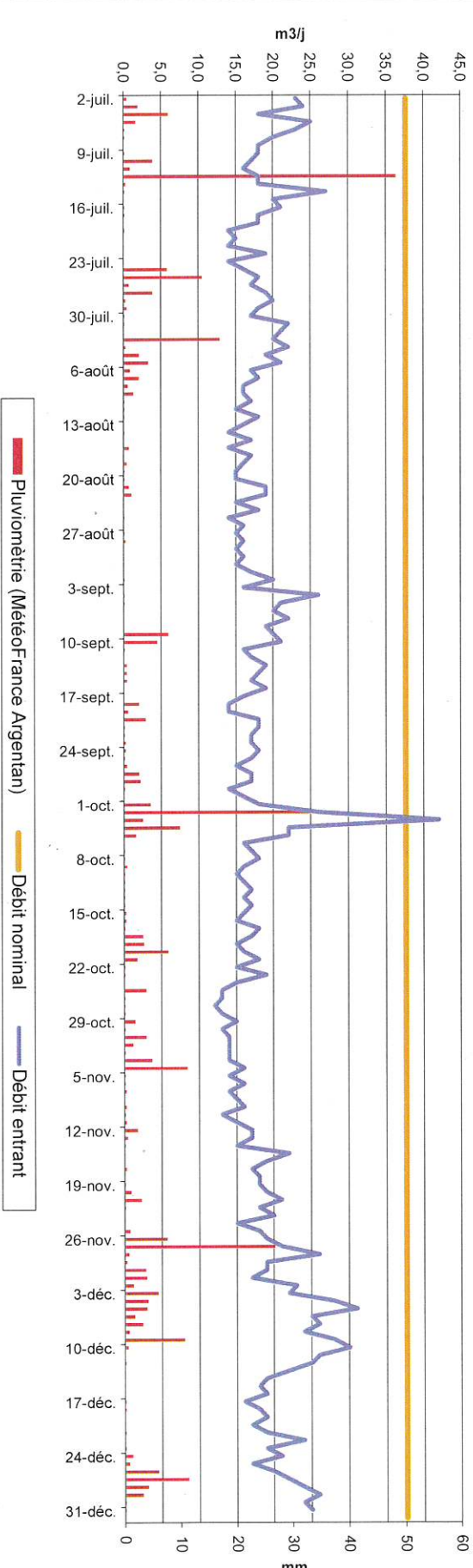
La Dives de sa source au confluent de l'Ante

Débit journalier 2021 de la station de NECY :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



2021

NECY

La Dives de sa source au confluent de l'Ante

Station	OCCAGNES	Exploitant	VEOLIA (prestation de service)
Maitre d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maitre d'oeuvre	SOGETI
Milieu récepteur	L'houay	Constructeur	AEIC
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2009
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)		
		Type de station	DBIO
		Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 16/09/08
		Capacité nominale EH	950
		Code SANDRE	036131401000
		Type de réseau	Séparatif
			SATESE

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		09-10/09/2020		29-30/09/2021	
	Déclarant		SATESE		SATESE	
	Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Arrêté du 21 juillet 2015	Récapitulé du 16 sept 2008	Mont	Aval	Mont	Aval
Paramètres	Valeur	Seuil	Mont	Aval	Mont	Aval
Omoyen m ³ /l	142,5	76	76	80	80	80
MES mg/l	50%	50	420	23	94,5%	370
DBO ₅ mg/l	35	25	350	11	96,9%	330
DCO mg/l	200	125	1116	80	92,8%	922
NTK mg/l		15	115	6,9	94,0%	110
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l				2		0
Test NO ₃ mg/l				100		100
Pt mg/l				11,3		6,43
L'impidité cm				43,1%		10,6
pH				8,3		7,9
						8,2
						8

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	18/04/17	18/04/17
Cadmium Cd	10	1,1	1,2
Chromium Cr	1000	23	24
Cuivre Cu	1000	370	420
Mercurie Hg	10	3,3	0,52
Nickel Ni	200	16	18
Plomb Pb	800	17	21
Sélénium Se		--	--
Zinc Zn	3000	790	850
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 200	1 310
7 principaux PCB	0,8	< 0,14	< 0,14
Fluoranthène	5,0	< 0,20	< 0,20
Benzo(b)fluoranthène	2,5	< 0,20	< 0,20
Benzo(a)pyrène	2,0	< 0,20	< 0,20

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières

sèches:

Volume: m³
Annuelle: Tonnes
Journalière: kg
Soit: g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	142,5 m ³ /j	
Moyen journalier	83,2 m ³ /j	
Mini journalier	54,3 m ³ /j	Débit annuel
Maxi journalier	124,7 m ³ /j	30 462 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	31 832 kWh
Consommation moyenne:	87 kWh/j

Observations:

⇒ Le réseau : Le débit journalier entrant à la station a été intégré suite à la transmission des données au format SANDRE par l'exploitant.
Le débit journalier a varié entre 54 et 125 m³/j avec un débit moyen de 83 m³/j. Ces fluctuations témoignent que le réseau collecte des eaux claires parasites.
Le SDA a mis en avant un chiffrage d'aménagements proposés sur les postes de relèvement (tableau 403).

⇒ La station : Lors du bilan 24h réalisé en septembre par le SATESE, la station ne respectait pas le récapitulé de déclaration pour le paramètre MES. Cependant, les performances minimales exigées par l'arrêté national ont été respectées.
Le curage pour au moins un lit (côté fossé) serait à prévoir. Actuellement, l'épandage des boues non hygiénisées sur terre agricole n'est pas autorisé. Dès lors, plusieurs solutions sont envisageables :
- évacuation soumise à une mise au repos du lit d'1 an ;
- compostage.
Il convient d'acter d'ores et déjà le nombre de lits à évacuer et leur mode de valorisation.

Enfin, l'exploitant a déclaré 1 918 m³ de boues produites.

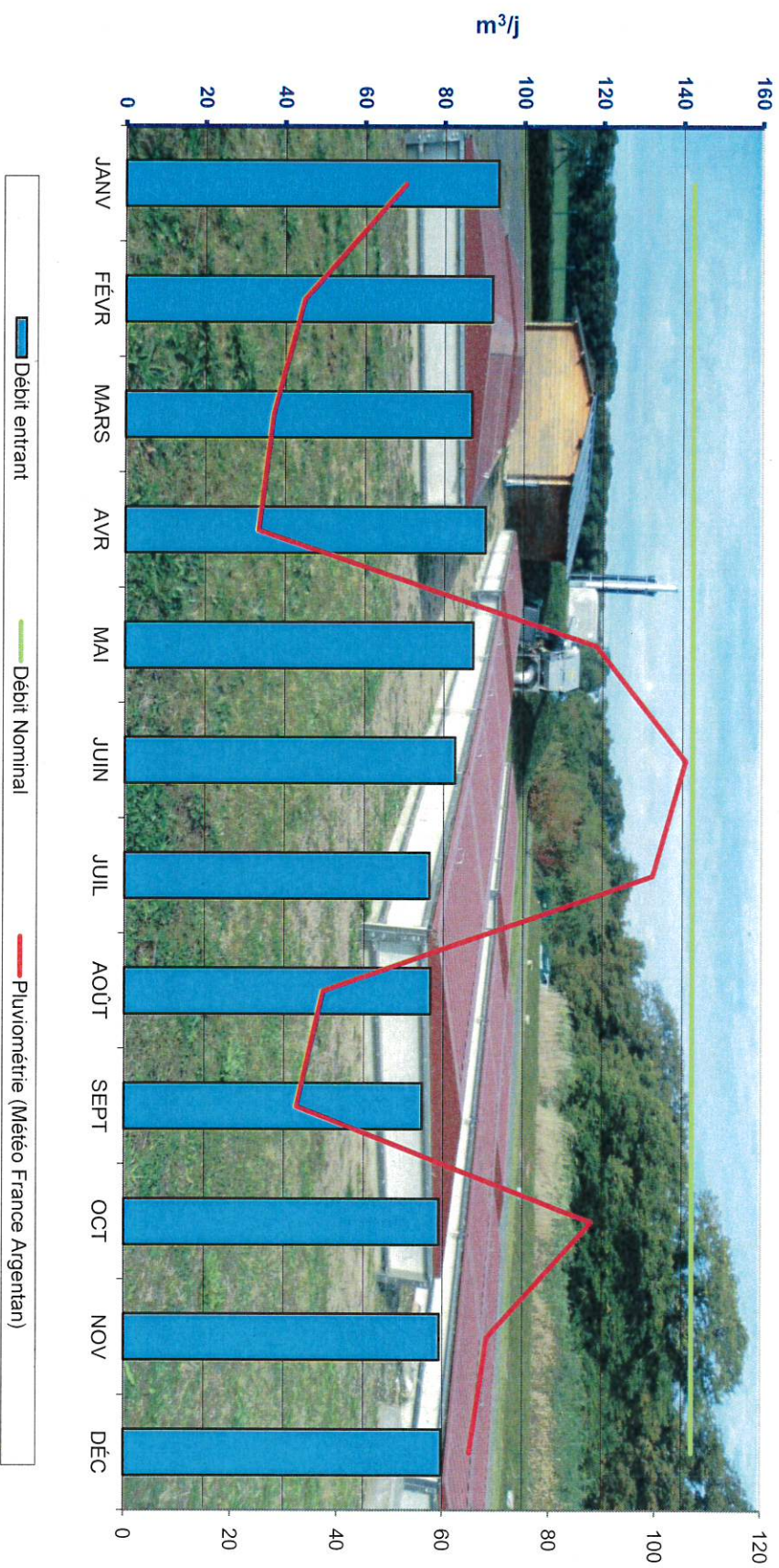
2021

OCCAGNES

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2021 par la station d'OCCAGNES



D'après les données fournies par l'exploitant VEOILIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nitrates	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

x = nombre de tests

x = Bonne qualité

x = Qualité passable

x = Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2021

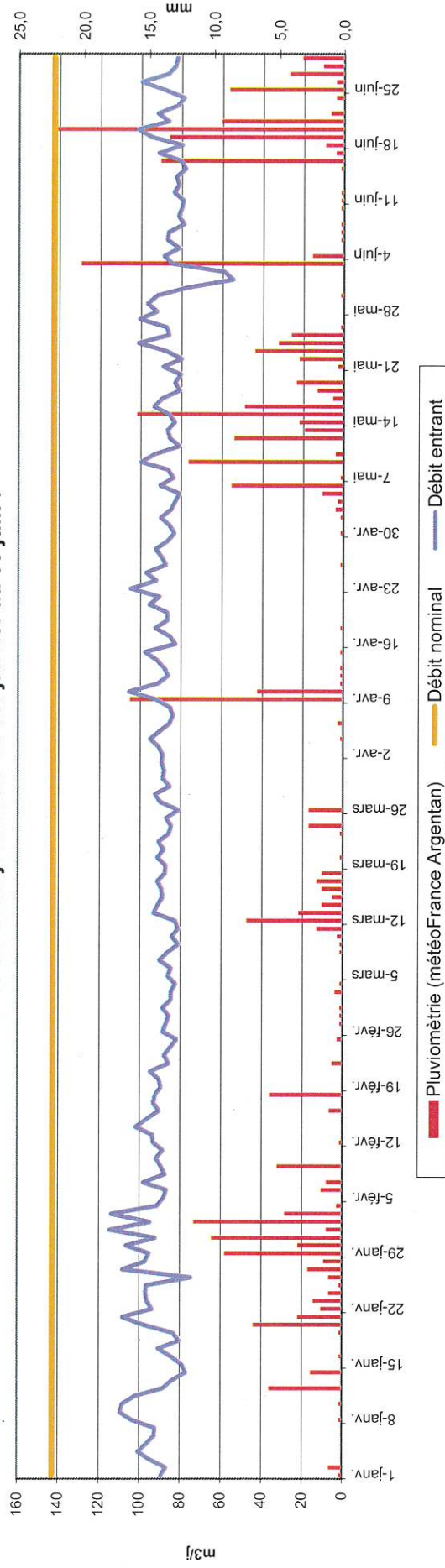
OCCAGNES

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

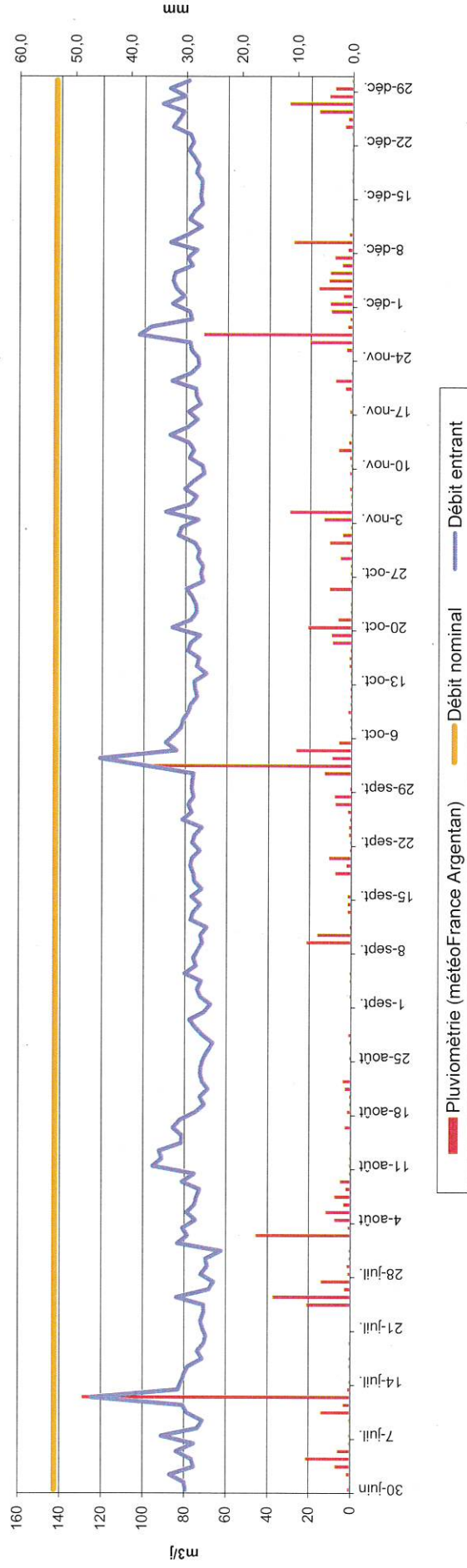
Débit journalier 2021 de la station d'OCCAGNES :

D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

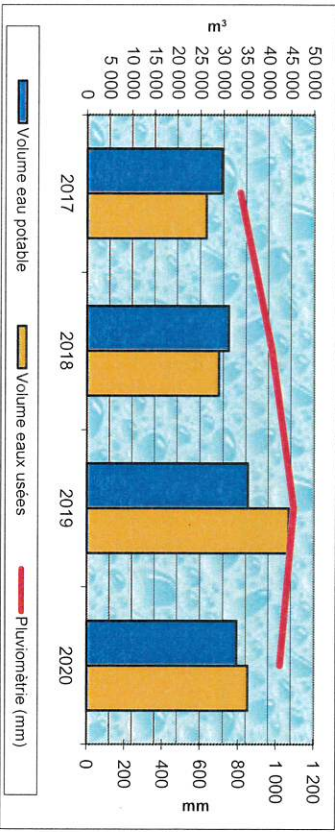
Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



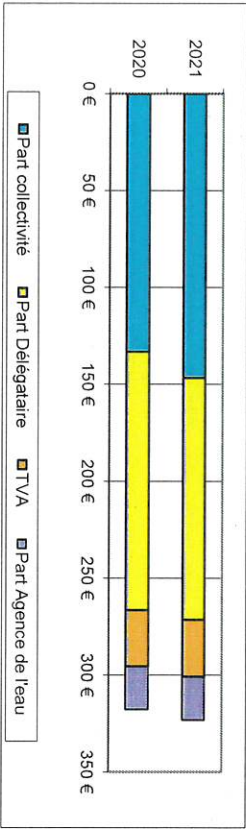
Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2017	2018	2019	2020	
Volume eau potable	29 603	31 120	35 383	32 985	
Volume eaux usées	26 214	29 054	44 530	35 426	
Pluviométrie (mm)	807	976	1 093	1 020	



Prix de l'assainissement				
Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution	
Part fixe HT collectivité	28,76 €	25,64 €	-10,8%	
Part variable HT collectivité	0,870 €	1,010 €	16,1%	
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	133,16 €	146,84 €	10,3%	
Part fixe HT délégataire	26,74 €	27,02 €	1,0%	
Part variable HT délégataire	0,889 €	0,813 €	-8,5%	
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	133,42 €	124,58 €	-6,6%	
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%	
TVA (10 % depuis 2014)	28,88 €	29,36 €	1,7%	
Montant d'une facture de 120 m ³ TTC	317,66 €	322,98 €	1,7%	
Coût au m³ TTC	2,65 €	2,69 €	1,7%	



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020				
Valeurs CDC Argenteuil Intercom "Territoire de l'ex-CDC des Courbes de l'Orne"				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1730	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêts	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,69	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,12	D203.0	
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport, l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.
La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 1,7 %.



Station
Maître d'ouvrage
Milieu récepteur
Agence de l'eau
Masse d'eau

RONAI
ARGENTAN Intercom
Infiltration
Seine Normandienne
L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

Exploitant
Maitre d'œuvre
Constructeur
Année de construction

VEOLIA (Prestation de service)
SOGETI
MSE
2016
du Gué Blandin (inclus)

Type de station
Niveau de traitement
Capacité nominale EH
Code SANDRE
Type de réseau

DBIO
Arrêté du 21/07/2015
350
036135201000
Séparatif



SATESE

QUALITE DU REJET

DEBIT COLLECTE:

Nominal	52,5	m ³ /j		
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Maxi journalier	--
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--
Maxi mensuel	--	m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE				
Consommation annuelle :		8555	kWh	
Consommation moyenne :		23,4	kWh/j	

Observations :

⇒ Le réseau : le poste de refoulement de Pontseuil étant équipé d'une télégestion, il serait utile que les données de temps de marche des pompes soient exploitées pour réaliser un bilan de fonctionnement.

⇒ La station : Les résultats du bilan 24h témoignent d'un bon traitement de la pollution et ils respectent les performances minimales. Les 4 lits plantés de roseaux pour la filière présentent un bon développement des roseaux et une absence de mauvaises herbes. Il a été observé un abaissement du niveau d'eau des lagunes en raison d'une étanchéité défectueuse localisée à 2 angles opposés de la première lagune. Une réparation est à programmer. Les espaces verts sont bien entretenus.

L'exploitant a déclaré 842 m³ de boues produites.



Date de la visite		14/09/2020		06-07/10/2021	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Visite d'assistance		Bilan 24h	
Arrêté du 21 juillet 2015	--		Amont	Aval	η
	Valeur	η			
Paramètres					
Qmoyen m ³ /j					
MES mg/l					
DBO ₅ mg/l	35	50%			
DCO mg/l	200	60%			
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH					

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Production de matières sèches:

Volume : m³

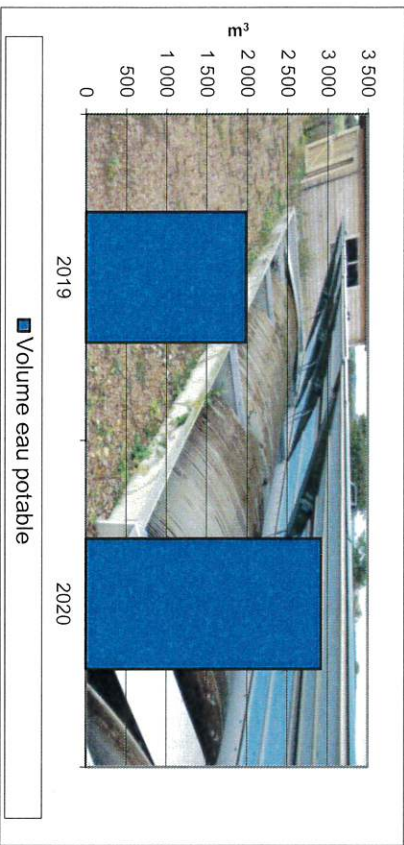
Annuelle : Tonnes

Journalière : -- kg

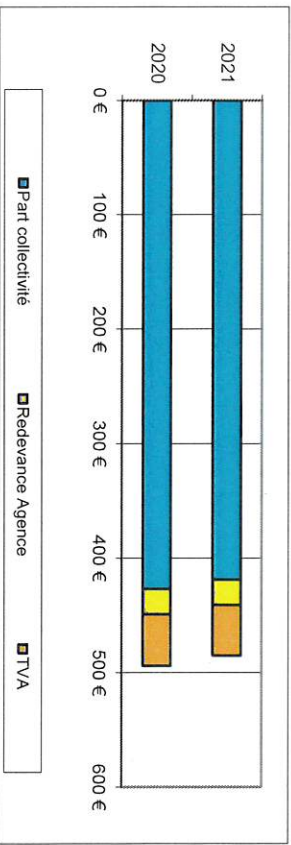
Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2017	2018	2019	2020	
Volume eau potable			1 983	2 916	
Volume eaux usées	Pas de données			--	--
Pluviométrie (mm)	--	784			



Prix de l'assainissement				
Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution	
Part fixe HT	56,16 €	52,74 €	-6,5%	
Part variable HT	3,09 €	3,05 €	-1,3%	
Part revenant à la collectivité HT	426,96 €	418,74 €	-2,0%	
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%	
TVA (10 % depuis 2014)	44,92 €	44,09 €	-1,9%	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	494,08 €	485,03 €	-1,9%	
	Coût au m ³ TTC	4,12 €	4,04 €	-1,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020				
* Valeurs RPQS CDC Argentan Intercom (Régie)				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2154	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0	
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,9 %.



Station	LE BOURG-SAINT-LEONARD (Bourg)		Exploitant	Commune (régie)	
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom		Maître d'œuvre	Direction Départementale de l'Équipement	
Milieu récepteur	l'Ure via le ruisseau des Fontaines		Constructeur	USF	
Agence de l'eau	Seine-Normandie		Année de construction	1999	
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)				

QUALITE DU REJET						
Date de la visite		10-11/03/2020		22-23/09/2021		
Déclarant		SATESE		SATESE		
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015		Récepissé du 27 mai 2013	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η	η	η	Amont	Aval
Qmoyen m³/j		90	47	47	39,2	39,2
MES mg/l	50%	30	4,8	99,1%	600	3,8
DBO ₅ mg/l	35	60%	25	3	340	2
DCO mg/l	60%	90	37	96,0%	1034	31
NTK mg/l		10	10,7	89,9%	110	2,8
NGL mg/l		20	10,7	7,3		
NH ₄ mg/l			11			
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l		2	11,3	6,01	12,2	5,45
Limpidité cm				46,8%		55,3%
pH			7,4	8,06	8,0	8,0

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	12/01/21	24/06/21
Cadmium Cd	10	1,00	1,00
Chrome Cr	1000	21,49	23,11
Cuivre Cu	1000	992,1	928,2
Mercurc Hg	10	< 0,50	< 0,50
Nickel Ni	200	21,65	20,37
Plomb Pb	800	32,35	32,12
Sélénium Se		< 3	< 3
Zinc Zn	3000	965,5	792,9
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	2 001	1 763
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Récépissé de déclaration en date du 13/01/2017

Production de matières sèches:

Volume : 180 m³

Annuelle : 3,528 Tonnes

Journalière : kg

Soit : g/lj/EH

+

DEBIT COLLECTE:

Nominal	90 m³/j	Mini journalier	30 m³/j
Moyen mensuel	50 m³/j	Maxi journalier	115 m³/j
Mini mensuel	39 m³/j	Débit annuel	18 122 m³
Maxi mensuel	81 m³/j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: ????

Consommation moyenne: kWh

A relever sur le cahier de bord en fin de chaque mois

Observations :

⇒ Le réseau : D'après les relevés journalières, on observe une variation du débit entrant, en particulier lors des périodes de fortes précipitations, qui est due à la collecte d'eaux claires parasites.

Le schéma directeur indique un prévisionnel de 8 125 € pour des aménagements de sécurité (barres anti-chute) au niveau des postes.

⇒ La station : Un bilan 24h a été réalisé en septembre 2021 par le SATESE. Tous les paramètres ont respecté les performances minimales exigées excepté pour le paramètre phosphore, imposées par le nouveau récépissé de déclaration datant de 2013. A ce sujet, une étude d'impact d'une durée d'un an a démarré au second semestre 2021 par EUROFINIS. Elle permettra de statuer sur la nécessité de la mise en place d'une déphosphatation.

Suite aux raccordements de Silly-en-Gouffern, la capacité de stockage du silo à boues devient faible et oblige la collectivité à réaliser deux vidanges par an. Compte tenu de l'accès au site et de la problématique du cuivre, la construction d'un silo supplémentaire pourrait permettre plus de souplesse dans la gestion des boues (Estimation d'un 2^{ème} silo de 63 000€ dans le SDA). Boues évacuées à la step d'Argentan : 3,528 t.MS (180 m³).

Les deux analyses de boues réalisées en 2021 ont démontré une teneur élevée en cuivre, sans toutefois jamais dépasser la norme.

En effet, les résultats d'analyse sont de 992 et 928 mg/kg MS de cuivre pour une norme maximum de 1 000 mg/kg. Il serait donc intéressant de relancer les démarches afin d'en déterminer l'origine exacte, sachant que la qualité de l'eau potable peut être une piste de réflexion.

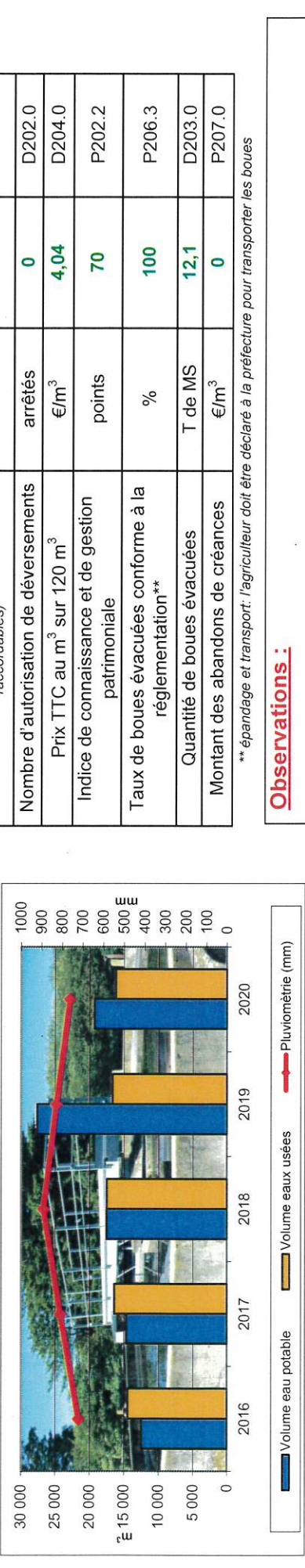
Par ailleurs une nouvelle armoire électrique a été installée avec une télé gestion de la station.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

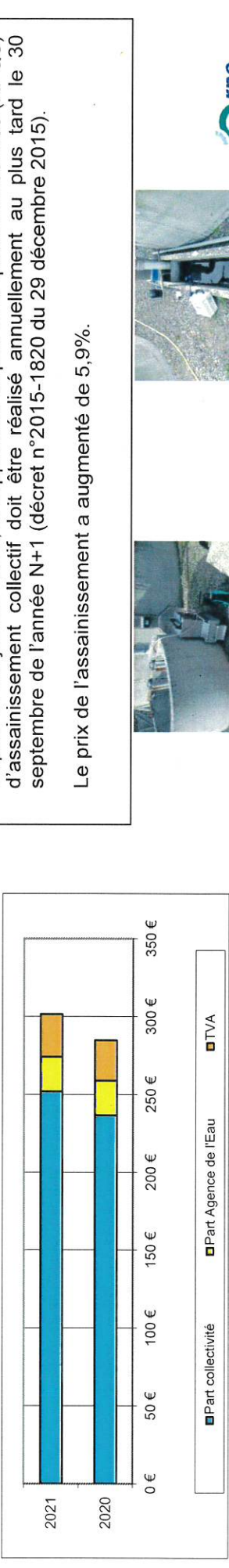
* Valeurs pour les deux stations et Sully en Gouffern

m ³	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	12 542*	14 673 *	17 509*	27 623*	19 284*
Volume eaux usées	14 435	16 379	17 472	16 646	16 141
Pluviométrie (mm)	719	809	890	827	762



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution
Part fixe HT	69,76 €	64,64 €	-7,3%
Part variable HT	1,39 €	1,56 €	12,2%
Part revenant à la collectivité HT	236,56 €	251,84 €	6,5%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	25,88 €	27,40 €	5,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	284,64 €	301,44 €	5,9%
Coût au m ³ TTC	2,37 €	2,51 €	5,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020

*Valeurs pour le territoire "Régie" d'Argentan Intercom

Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2154	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation**	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

** épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune du Bourg-Saint-Léonard avait un règlement d'assainissement datant du 26 juin 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Depuis 2015, la hausse des volumes facturés et reçus par la station est due au raccordement du réseau de Silly-en-Gouffern.

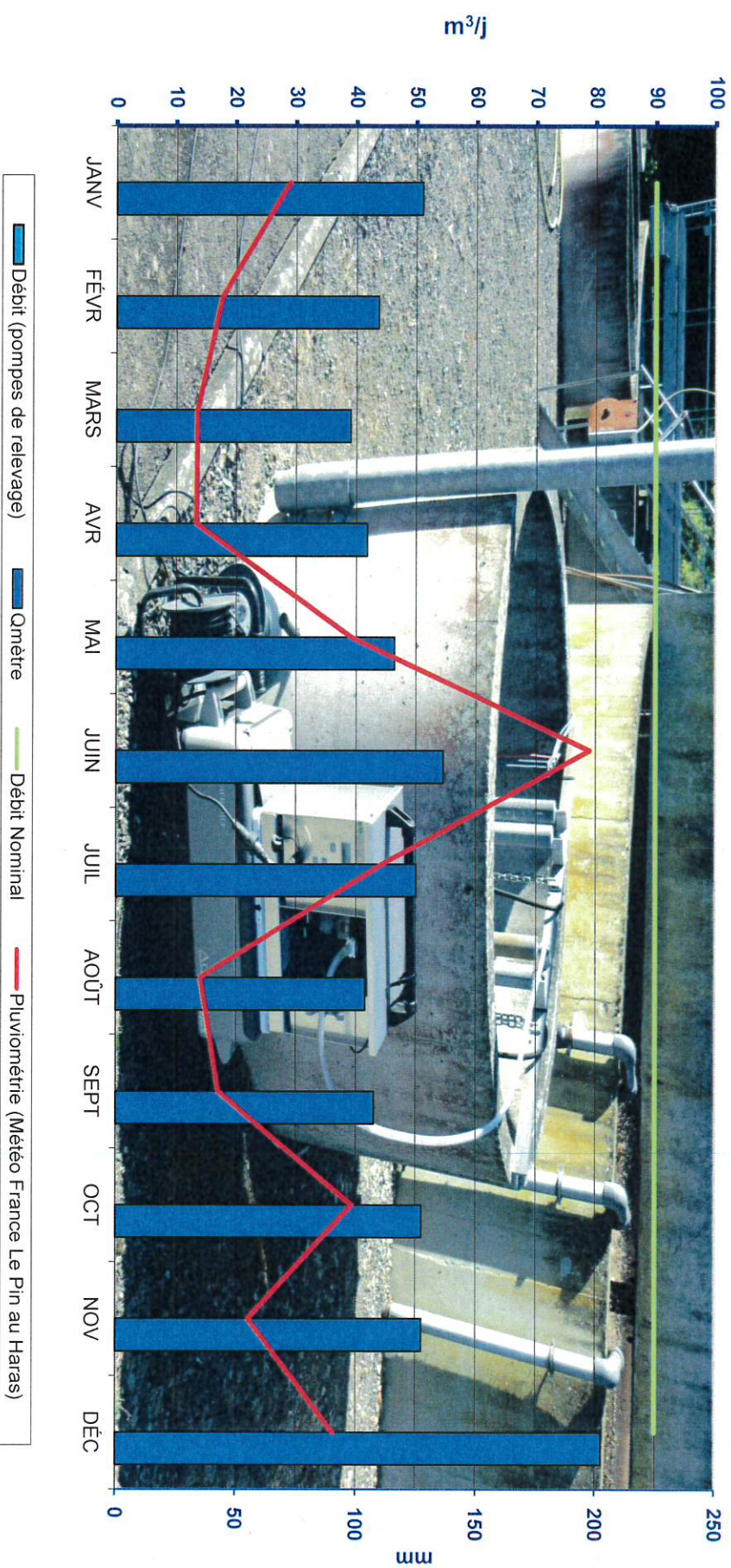
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a augmenté de 5,9%.



Effluents collectés en 2021 par la station du BOURG-SAINT-LEONARD (Bourg)



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	5	4	3	6	4	8	5	3				
Nitrates	4	4	3	6	4	8	5	3				

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

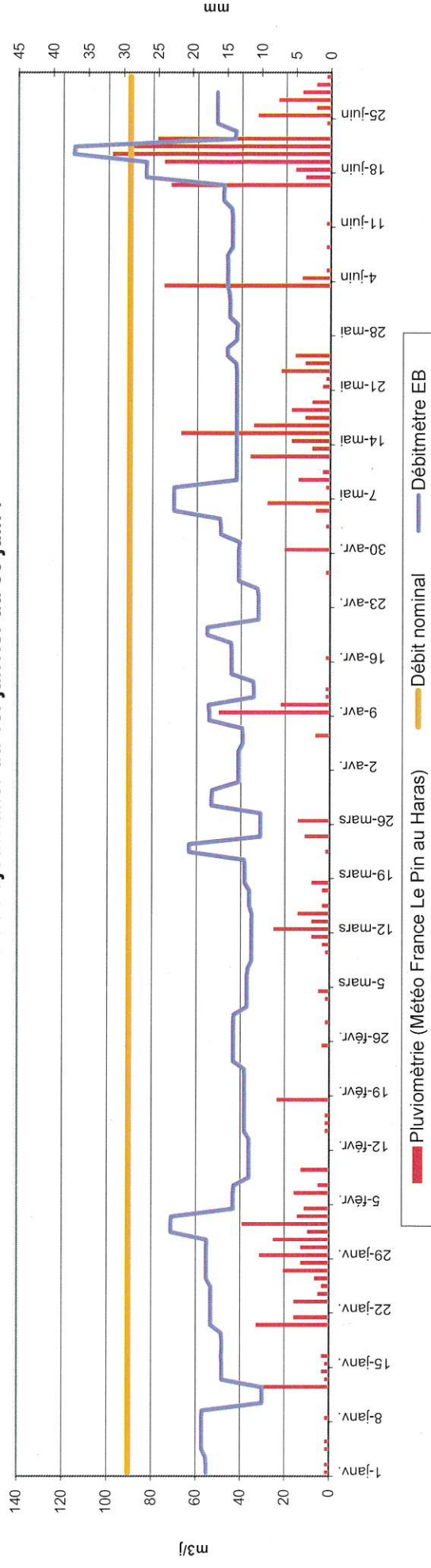
2021

LE BOURG-SAINT-LEONARD (Bourg)

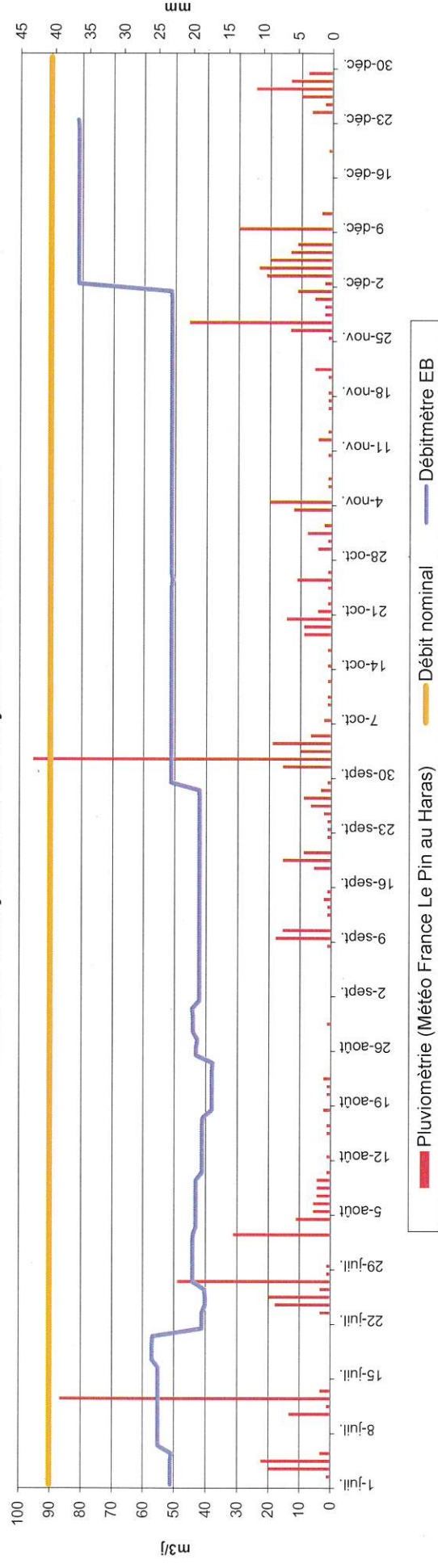
L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

Débit journalier 2021 de la station du Bourg St Léonard :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station	LE BOURG-SAINT-LEONARD (Fougny)	Exploitant	Commune	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	ARGENTAN INTERCOM	Maître d'œuvre	D.D.A.F	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Fossé puis La Dives	Constructeur	ECO ASSAINISSEMENT	Capacité nominale EH	160
Agence de l'eau	Seine-Normandie	Année de construction	2010	Code SANDRE	036105702000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		10/03/2020		22/09/2021	
	Déclarant		SATESE		SATESE	
	Seuil réglementaire		Visite d'assistance		Visite d'assistance	
	Arrêté du 21 juillet 2015	--				
Paramètres	Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /l						
MES mg/l		50%				
DBO ₅ mg/l	35	60%				
DCO mg/l	200	60%				
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l					2	0
Test NO ₃ mg/l					250	250
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH					7,1	6,4

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	24 m ³ /j	
Moyen mensuel	8,50 m ³ /j	Débit moyen annuel
Mini mensuel	6 m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	12 m ³ /j	3 092 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : 0 kWh
Consommation moyenne : kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Suite à la visite du 22 septembre, il a été constaté que les espaces verts du poste de refoulement étaient à entretenir.
Le SOFREL S530 du poste principal doit être paramétré pour récupérer les données journalières des temps de pompage. Ces données permettront d'obtenir une meilleure connaissance patrimoniale et de prévoir d'éventuelles investigations complémentaires.
Ces débits journaliers sont à transmettre au Maître d'ouvrage et au SATESE.

⇒ La station : Au vu des tests de terrain réalisés lors de la visite du mois de mars, la station donne de très bons résultats pour le traitement de l'azote.

1^{er} étage :
Les roseaux sont bien développés malgré la présence d'orties.

2^{ème} étage :
De plus, pour le 2^{ème} étage, les mauvaises herbes doivent être enlevées même si le développement des roseaux a été abandonné depuis 2018.



2021

LE BOURG-SAINT-LEONARD (Fougny)

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station

SAINT-PIERRE-LA-RIVIERE

Maître d'ouvrage

ARGENTAN INTERCOM

Milieu récepteur

La Vie

Agence de l'eau

Seine Normandie

Masses d'eau

La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)

Exploitant

VEOLIA (prestation de service)

Constructeur

SEEN

Année de construction

2011

Type de station

PHRG

Niveau de traitement

Arrêté du 21/07/2015

Capacité nominale

EH 100

Code SANDRE

036144901000

Type de réseau

Séparatif

Logo

SATESE

QUALITE DU REJET

DEBIT COLLECTE:

Date de la visite		07/10/2020		21/09/2021	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--		η	Amont	Aval
	Valeur	η			
Paramètres					
Qmoyen m³/j		15			
MES mg/l		50%			
DBO₅ mg/l	35	60%			
DCO mg/l	200	60%			
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH₄ mg/l					
NO₂ mg/l					
NO₃ mg/l					
Test NH₄ mg/l					
Test NO₃ mg/l				5	20
Pt mg/l				250	100
Limpidité cm					
pH				7,2	7,3

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume: -- m³

Annuelle: -- Tonnes

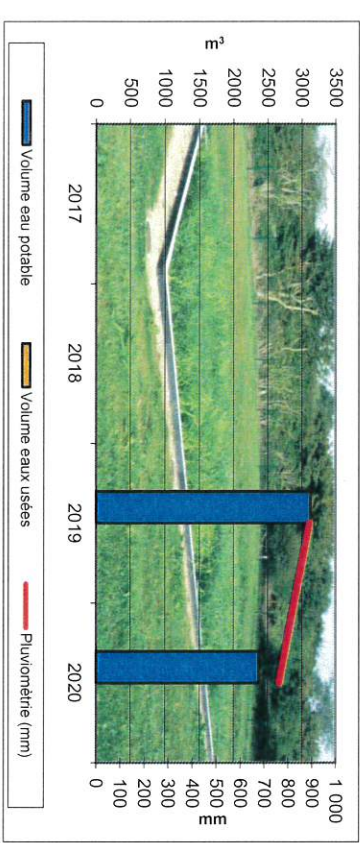
Journalière: -- kg

Soit: -- g/lj/EH

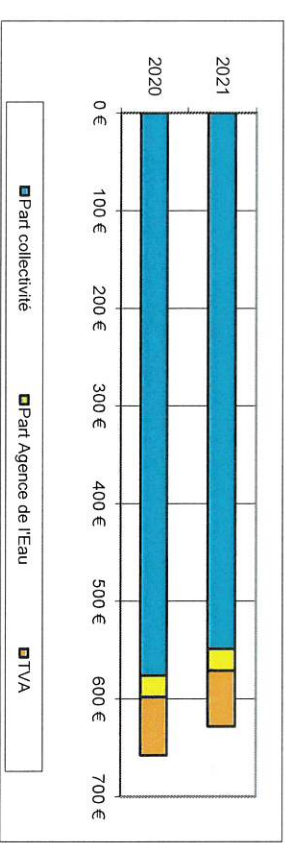
Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

* Seuils fixés par l'arrêté du 6 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2017	2018	2019	2020	
Volume eau potable	?		3126	2370	
Volume eaux usées	?		--	--	
Pluviométrie (mm)	809		890	762	



Prix de l'assainissement				
Au 1 ^{er} janvier				
Part fixe HT	2020	2021	Evolution	
	149,76 €	134,64 €	-11,2%	
Part variable HT	3,55 €	3,45 €	-2,9%	
Part revenant à la collectivité HT	575,76 €	548,64 €	-4,9%	
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%	
TVA (10 % en 2014)	59,80 €	57,08 €	-4,8%	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	657,76 €	627,92 €	-4,8%	
Coût au m³ TTC	5,48 €	5,23 €	-4,75%	



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020				
Valeurs RPQS CDC Argentan Intercom (Régie)				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2154	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0	
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Syndicat du Marché de Survie avait un règlement d'assainissement datant du 6 décembre 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité.

Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

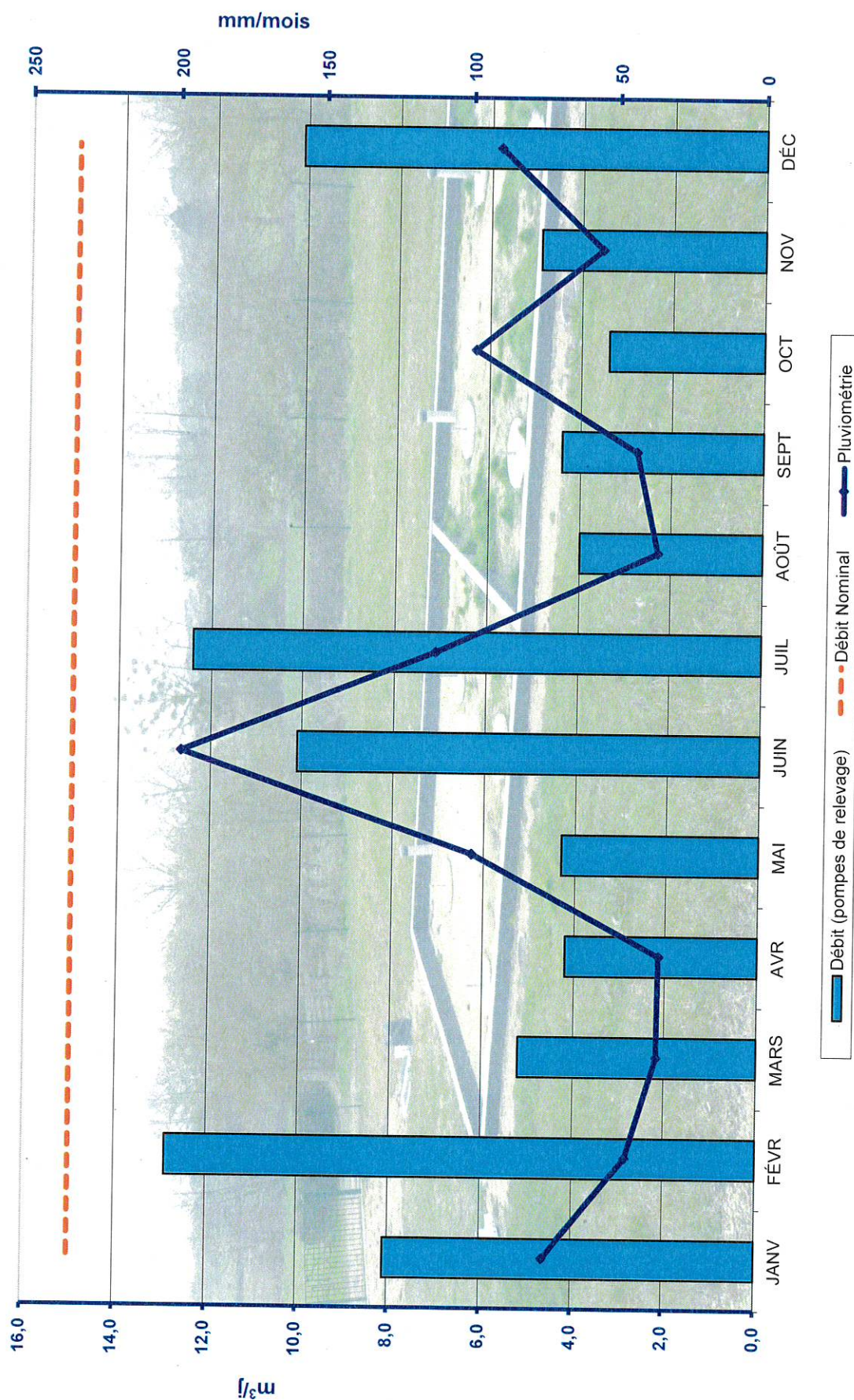
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 4,75 %.



Effluents collectés en 2021 par la station de SAINT-PIERRE-LA-RIVIERE

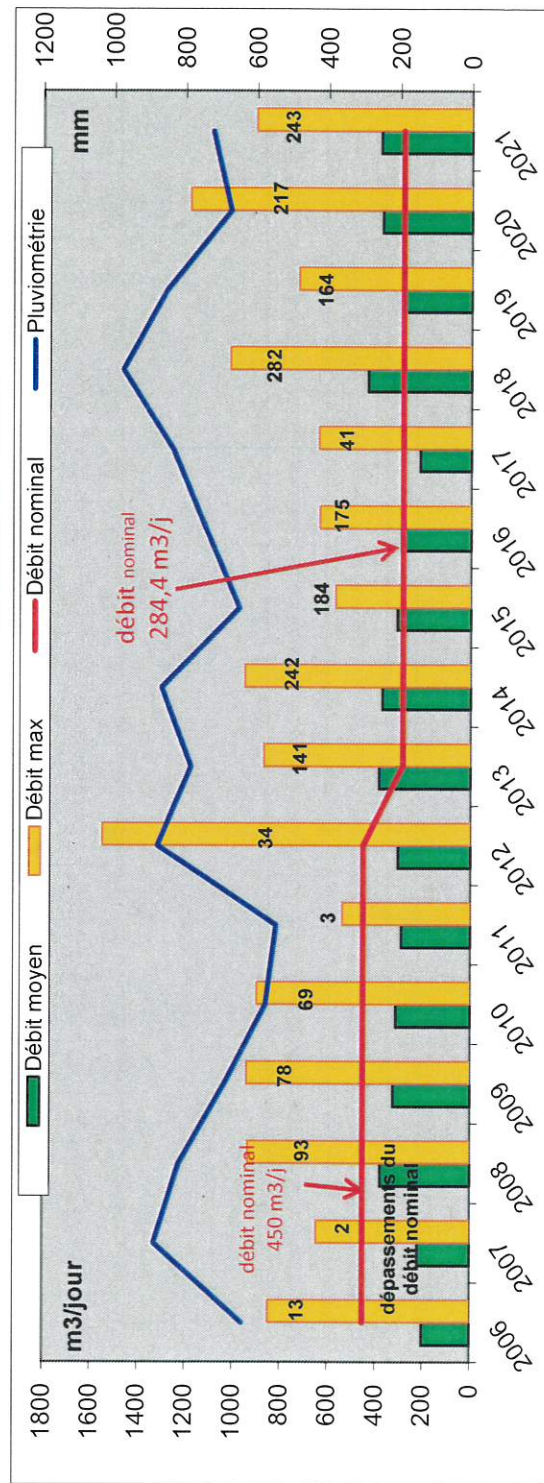


La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Le Pin au Haras

TRUN 2006 - 2021 (2 370 EH nouvelle station en 2013)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy entrée	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	64	52	132	12	1,8	201	846	73 365	639	13
2007	72	70	168	14	1,9	219	645	79 935	885	2
2008	77	59	159	14	1,7	378	932	138 348	815	93
2009	91	59	173	17,6	1,7	322	939	117 530	688	78
2010	55	44	110	12,8	1,6	312	896	113 880	572	69
2011	70	59	137	16	1,6	290	537	105 850	543	3
2012	65	42	137	18,6	2,1	305	1550	111 630	877	34
2013	79	44	133	14,5	1,6	384	867	140 160	783	141
2014	87	56	153	13,8	1,7	371	948	135 415	865	242
2015	91	54	160	15,2	1,8	309	568	112 785	648	184
2016	94	60	151	17,4	1,9	292	635	106 872	743	175
2017	58	47	126	15,2	1,7	214	638	78 110	834	41
2018	113	61	162	15,6	2,6	434	1012	158 410	975	282
2019	77	48	128	16,4	2,2	288	721	105 157	852	164
2020	102	62	162	26,1	3	373	1179	136 255	673	217
2021	95	43	132	14,4	1,5	380	901	138 700	724	243
Moyenne en kg/j	81	54	145	15,9	1,9	317	1550			1981
Charge en EH	1 152	896	1 210	1 057	475	Moyenne	MAX			dépassements

A N N E E



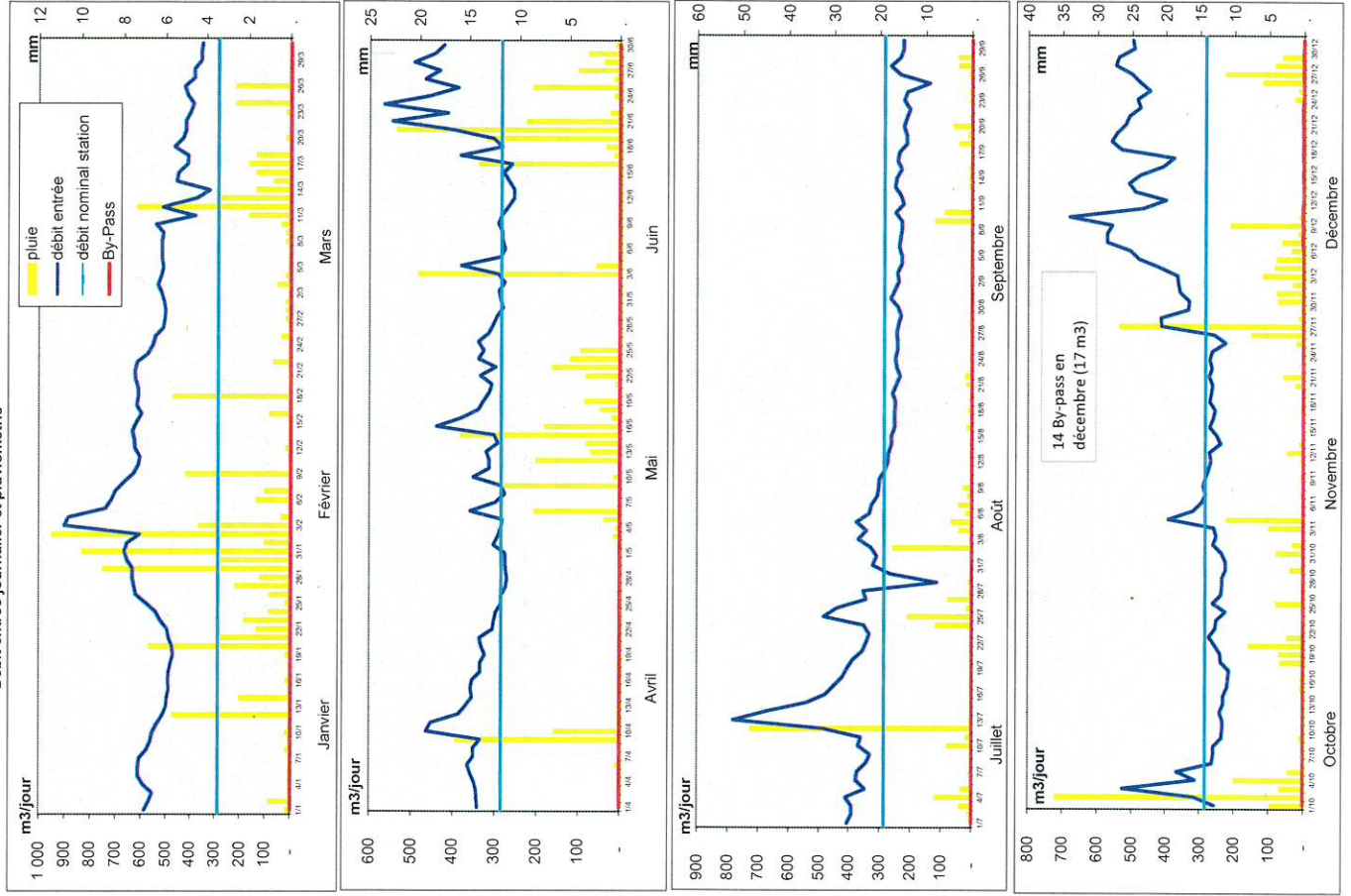
STATION DEPURATION DE TRUN 2 370 EH
RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE
ANNEE 2021

Récapitulé déclaration (18/02/2011)

date				débit		débit		Effluent ENTREE station												Effluent SORTIE station												Rendements en %																															
date		entrée		sortie		pluie		MES		DBO ₅		DCO		NTK		NGL		PT		MES		DBO ₅		DCO		NTK		NGL		PT		MES		DBO ₅		DCO		NTK		PT																							
(date 1 ^{er} jour)		m ³		m ³		mm		mg/l		kg/l		mg/l		kg/l		mg/l		kg/l		mg/l		kg/l		mg/l		kg/l		mg/l		kg/l		%		%		%		%																									
				284,4										142,2						35		10		25		7,1		90		26		10		2,8		15		4,3		2		0,6		90%		80%		75%															
Normes (arrêté du 21/07/2015)																				35		25		125																																							
lun 04 janv		591		602		0		81		48		55		33		182		108		28,5		17		34,3		3,0		1,8		2		1,2		3		1,8		12		7		0,8		0,5		8,7		5,3		0,8		0,5		97%		94%		93%		97%		72%	
mer 03 févr		901		901		4,4		93		84		11		10		72		65												3,6		3,2		3		2,7		13		12										96%		73%		82%									
mar 02 mars		518		530		0		306		159		120		62		540		280										3,0		1,6		5		2,7		12		6										99%		96%		98%											
mer 07 avr		350		350		0		58		20		64		22		154		54										2,0		0,7		3		1,1		12		4										96,6%		95%		92%											
mar 04 mai		285		316		0,4		296		84		160		46		538		153										2,0		0,6		3		0,9		12		4								99,3%		98%		98%													
dim 06 juin		276		255		0,2		312		86		190		52		484		134		64,3		18		64,3		7,7		2,1		2,9		0,7		3		0,8		14		4		1,2		0,3		1,5		0,4		0,2		0,0		99,1%		99%		97%		98%		98%	
lun 05 juil		347		360		8		324		112		100		35		246		85										2,0		0,7		3		1,1		13		5										99,4%		97%		95%											
mar 03 août		368		363		0,4		174		64		79		29		181		67										2,0		0,7		3		1,1		11		4										99%		96%		94%											
mer 01 sept		250		246		0		75		19		120		30		294		74		46,1		12		46,1		4,1		1,0		2,0		0,5		3		0,7		12		3		1,5		0,4		2,0		0,5		0,3		0,1		97,4%		98%		96%		97%		94%	
dim 03 oct		527		529		3,4		328		173		130		69		418		220										4,7		2,5		3		1,6		15		8										98,6%		97,7%		96%											
jeu 18 nov		271		295		0		252		68		150		41		418		113										2,0		0,6		3		0,9		16		5										99,1%		98%		96%											
mer 01 déc		358		388		4		78		28		74		26		230		82		32,2		12		32,2		2,9		1,0		2,0		0,8		3		1,2		12		5		1,0		0,4		2,6		1,0		1,1		0,4		97%		96%		94%		97%		58%	
moyenne		420		428				198		79		104		38		313		120		43		14,4		44		4,4		1,5		3		1,2		3,2		1,4		13		5		1		0,4		3,7		1,8		0,6		0,3		98%		95%		94%		97%		81%	
mini		250		246				58		19		11		10		72		54		29		12		32		3		1,0		2		0,5		3,0		0,7		11		3		1		0,3		1,5		0,4		0,2		0,05		96%		73%		82%		97%		58%	
maxi		901		901				328		173		190		69		540		280		64		18		64		8		2,1		5		3,2		5,0		2,7		16		12		2		0,5		8,7		5,3		1,1		0,5		99,4%		99%		98%		98%		98%	

Nb analyses réalisées 12
Nb analyses à réaliser 12
Nb de non conformités 0
Nb de non conformités tolérées 2

Validation	1er juin 2021
Respect du calendrier	
Alternance des jours	lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche
Laboratoire	CARSO Lyon accrédité COFRAC
Remarques	



Station :	TRUN	Exploitant :	SAUR	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Argentan Intercom	Maître d'œuvre :	SOGETI	Niveau de traitement :	déclaration 18/02/2011
Milieu récepteur :	La Dives	Constructeur :	SAUR	Capacité nominale EH :	2 370
Bassin versant :	Dives	Année de construction :	2013	Raccordés :	1 300
Agence de l'Eau :	Seine - Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	284,4 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

La **charge organique** moyenne (2006- 2021) de pollution entrante (DBO5) représente **38 % de la capacité épuratoire de la station**.

La **charge hydraulique** moyenne (2006- 2021) représente **111 % de la capacité nominale de la station**.

Le débit moyen 2021 en entrée de station s'élève à 380 m³/j (134% du débit nominal).

Le débit journalier maximal collecté en 2021 est de 901 m³/jour (le 3 février avec 20 mm de pluie) soit **3 fois le débit nominal**.

Le débit d'entrée (284,4 m³/j selon le récépissé de déclaration) a été dépassé 243 fois au cours de l'année 2021 (2/3 de l'année).

Ces données témoignent d'infiltrations d'eaux claires parasites.

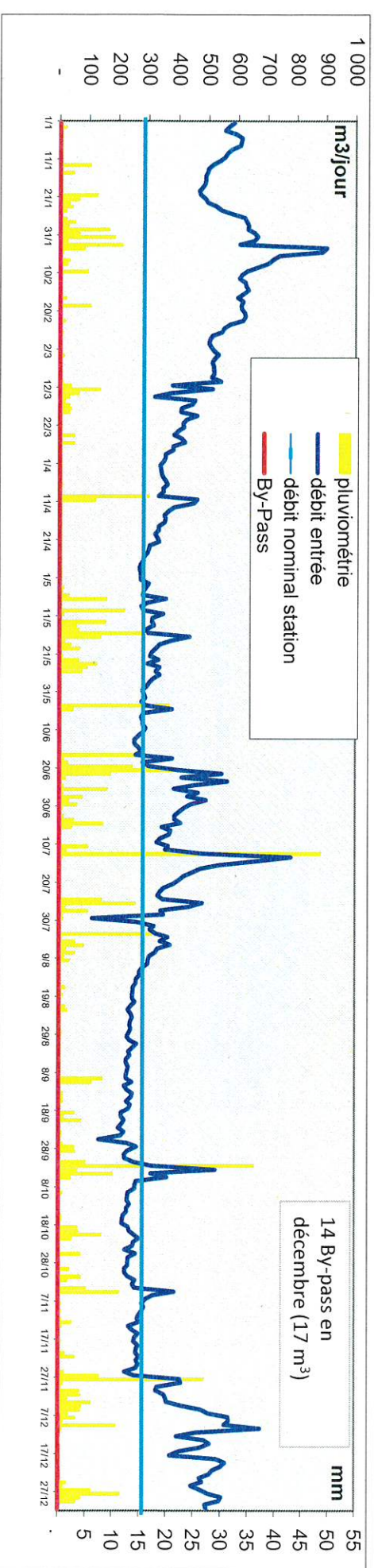
Dans l'optique de réduire l'infiltration d'eaux claires dans les réseaux et de fiabiliser le traitement biologique, un diagnostic a eu lieu dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la CdC (2018-2020). 10 chantiers sur le réseau ont été identifiés.

3 chantiers en priorité n°1 : 1 curage /fraisage = 54 ml et 2 renouvellements (ou chemisage) = 447 ml

3 chantiers en priorité n°2 : renouvellement = 537 ml

4 chantiers en priorité n°3 : renouvellement = 417 ml

Boues : 53,928 tonnes de matières sèches de boues hygiénisées ont été épanchées (soit 1 008 m³). Boues produites = 20,073 TMS (soit 1 269 m³)



2021	TRUN	Dives	Argentan Intercom	03 61 494 01 000
------	------	-------	-------------------	------------------

Station

VIEUX-PONT

Règlement d'assainissement :

OUI

Rédaction du rapport sur la qualité du service :

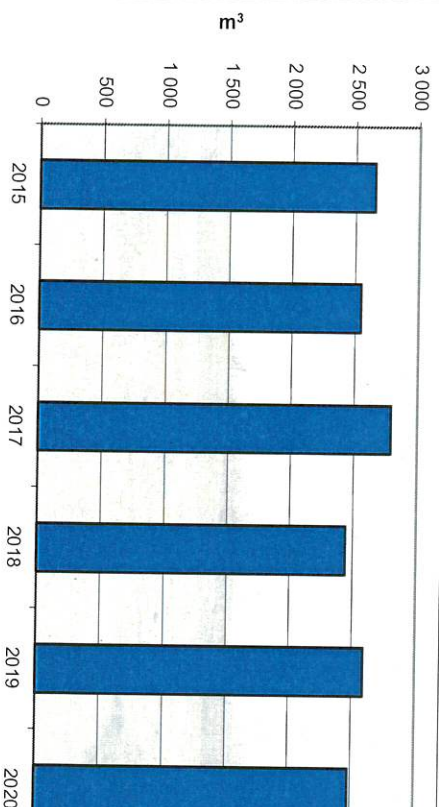
OUI

RPQS approuvé :

OUI

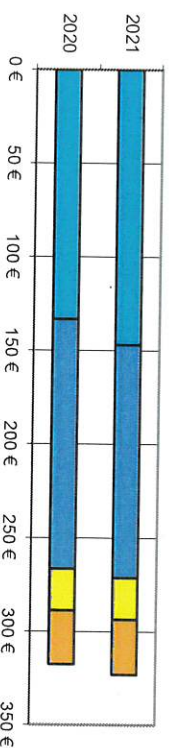
Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	2 652	2 544	2 791	2 436	2 587	2 473



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution
Part fixe HT collectivité	28,76 €	25,64 €	-10,8%
Part variable HT collectivité	0,870 €	1,010 €	16,1%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	133,16 €	146,84 €	10,3%
Part fixe HT délégataire	26,74 €	27,02 €	1,0%
Part variable HT délégataire	0,889 €	0,813 €	-8,5%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	133,42 €	124,58 €	-6,6%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	28,88 €	29,36 €	1,7%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	317,66 €	322,98 €	1,7%
Coût au m³ TTC	2,65 €	2,69 €	1,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020

* Valeurs CDC Argentan Intercom "l'ensemble de l'ex-CDC des Courbes de l'Orne"

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1730	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêts	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,69	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,12	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.

La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 1,7 %.



2021

VIEUX-PONT

L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Station
Maître d'ouvrage
Milieu récepteur
Agence de l'eau
Masse d'eau

VIEUX-PONT
ARGENTAN INTERCOM
L'Udon
Seine Normandie
L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Exploitant
Maître d'œuvre
Constructeur
Année de construction

28/09/2020
EDN
Résultats d'analyses
Aval
7,5
7,5
240
319
756
79,2
79,2
69,6
0,02
0,23
9,35
7,5

Date de la visite
Déclarant
Seuil réglementaire
Arrêté du 21 juillet 2015

25,5
50%
60%
60%

Paramètres
Qmoyen
MES
DBO₅
DCO
NTK
NGL
NH₄
NO₂
NO₃
Test NH₄
Test NO₃
Pt
Limpidité
pH

Seuil*

10
1000
1000
10
200
800
3000
4000
0,8
5,0
2,5
2,0

Eaux de Normandie (affermage)
Direction Départementale de l'Équipement
VOISIN
2003

Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale EH
Code SANDRE
Type de réseau

PHRG
Niveau de traitement
Séparatif

Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale EH
Code SANDRE
Type de réseau

PHRG
Niveau de traitement
Séparatif

Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale EH
Code SANDRE
Type de réseau

PHRG
Niveau de traitement
Séparatif

QUALITE DU REJET

DEBIT COLLECTE:

Paramètres	Valeur	Seuil	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	25,5	10	7,5	7,5	7,5	7,5
MES mg/l	50%	1000	240	3,4	98,6%	98,6%
DBO ₅ mg/l	35	60%	319	3	99,1%	99,1%
DCO mg/l	200	60%	756	28,2	96,3%	96,3%
NTK mg/l			79,2	1,75	97,8%	97,8%
NGL mg/l			79,2	57,9	26,9%	26,9%
NH ₄ mg/l			69,6	0,58	99,2%	99,2%
NO ₂ mg/l			0,02	0,02		
NO ₃ mg/l			0,23	56,2		
Test NH ₄ mg/l						0,5
Test NO ₃ mg/l						250
Pt mg/l			9,35	9,7	-3,7%	
Limpidité cm						
pH			7,5	4		4,4

Observations :

⇒ Le réseau : Seul le poste du « Bar » est équipé d'une télégestion. Ses données journalières devraient permettre de réaliser un bilan de fonctionnement. Par ailleurs, l'équipement d'une télégestion des 3 autres postes serait à prévoir. Altereo dans le SDA a estimé à 50 000 euros la réhabilitation des postes du « Bar » et du « Camping » (reprise du GC intérieur et extérieur).

⇒ La station : Les résultats des tests de terrain de la visite de juillet témoignent d'un bon traitement de la pollution azotée pour ce type de station. Pour mémoire, les plaques anti-affouillement doivent être lésées pour permettre une meilleure répartition des effluents sur le massif. Une bouche d'alimentation ne fonctionnait plus au 2^{ème} étage.

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : 0 kWh

Consommation moyenne : 0 kWh/j

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: -- m³

Annuelle: -- Tonnes

Journalière: -- kg

Soit: -- g/j/EH

QUALITE DES BOUES

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Paramètres

Seuil*

Cadmium Cd

10

Chrome Cr

1000

Cuivre Cu

1000

Mercure Hg

10

Nickel Ni

200

Plomb Pb

800

Sélénium Se

3000

Zinc Zn

4000

Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)

0,8

7 principaux PCB

5,0

Fluoranthène

2,5

Benzo(b)fluoranthène

2,0

2021

VIEUX-PONT

L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	VRIGNY Bourg	Exploitant	VEOLIA (prestation de service)
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	SAFEGE
Milieu récepteur	Ruisseau des Etangs	Constructeur	SOGEA
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2006
Masse d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne		

Type de station	DBIO
Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 03/02/06
Capacité nominale EH	450
Code SANDRE	036151101000
Type de réseau	Séparatif
	SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		09/09/2020		13-14/10/2021	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Visite avec prélèvements		Visite avec prélèvements	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépiéssé du 03 février 2006			
Paramètres	Valeur	η	Valeur	η	η
Omoyen m ³ /j	67,5			28	28
MES mg/l	50%	30	1000	29	97,1%
DBO ₅ mg/l	35	60%	25	7	97,9%
DCO mg/l	200	60%	125	340	240
NTK mg/l				90	92,7%
NGL mg/l			40	173	5,8
NH ₄ mg/l					96,6%
NO ₂ mg/l					110
NO ₃ mg/l					3,9
Test NH ₄ mg/l					96,5%
Test NO ₃ mg/l					9,7
Pt mg/l			17	11,2	34,1%
Limpidité cm					11,9
pH			8,1	7,9	7,9

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	09/02/21
Cadmium Cd	10	1,70
Chrome Cr	1000	51,33
Cuivre Cu	1000	452,50
Mercurie Hg	10	0,88
Nickel Ni	200	35,71
Plomb Pb	800	38,51
Sélénium Se		3,10
Zinc Zn	3000	2190,30
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	2729,84
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières

sèches:

Volume : m³
Annuelle : Tonnes
Journalière : kg
Soit : g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	67,5	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	105,5	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	37,6	m ³ /j			
Maxi mensuel	147,0	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	13205	KWh
Consommation moyenne :	36,1	KWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les postes de relevage sont curés tous les ans. Il serait également intéressant de curer une partie du réseau chaque année.
Suite à la création du réseau d'assainissement de Saint Christophe-le-Jajollet (3 postes et 39 boîtes), le raccordement à la station a eu lieu en 2020. Le poste principal du Bourg étant équipé d'un débitmètre électromagnétique, ses données de débit journalier seront à transmettre au Maître d'ouvrage et au Satese. Il serait également important que l'exploitant transmette les données des postes de Virgny, tous équipés de télegestion. Ainsi, le Maître d'ouvrage pourrait déterminer un débit entrant à la station plus fiable car les données de débit du poste de la station prennent en compte les retours en tête.

⇒ La station : Lors du bilan 24h d'octobre, la station donnait de bons résultats. En effet, l'effluent de sortie a respecté les seuils réglementaires.
Pour le bon fonctionnement de la station et un meilleur suivi, il est impératif de mettre en place une télérelève journalière des compteurs des pompes du poste d'entrée de la station.
Malgré l'entretien de l'espace d'infiltration, le canal de comptage reste en charge et ne permet pas l'installation d'un débit pour réaliser un bilan 24h.
Selon l'exploitant, il convient d'entretenir plus régulièrement les espaces verts de la station, notamment aux abords des fossés plantés. Il pourrait être intéressant d'étudier le reprofilage des fossés en aval du canal pour permettre un écoulement optimal.

Pour mémoire, depuis 2017, le disque de la batterie n°2 était à l'arrêt. Sa remise en état a eu lieu en juillet 2020 suite au renouvellement des paliers par la société OMH. En 2021 (21 janvier), la société OHM d'Argentan a remplacé l'axe, les paliers et les roulements de la file 1.
L'exploitant a déclaré au format SANDRE une production de boues de 2 179 kg MS.

2021

VRIGNY Bourg

La Baize de sa source au confluent de l'Orne

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station

VRIGNY Bourg

Règlement d'assainissement :

VRIGNY Bourg

Rédaction du rapport sur la qualité du service : Saisie SISPEA:

RPQS approuvé : RPQS mis en ligne :

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

Données pour les 2 stations de Vrigny

m ³	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable	10 746	9 011	9 853	9 175	9 074
Volume eaux usées	--	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	755	857	640

Year	Volume eau potable (m³)	Volume eaux usées (m³)	Pluviométrie (mm)
2016	10 746	--	--
2017	9 011	--	--
2018	9 853	--	755
2019	9 175	--	857
2020	9 074	--	640

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution
Part fixe HT	60,16 €	56,24 €	-6,5%
Part variable HT	1,59 €	1,74 €	9,4%
Part revenant à la collectivité HT	250,96 €	265,04 €	5,6%
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	27,32 €	28,72 €	5,2%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	300,48 €	315,96 €	5,2%
Coût au m ³ TTC	2,50 €	2,63 €	5,2%

Year	Part collectivité (€)	Part Agence de l'Eau (€)	TVA (€)	Total (€)
2020	250,96	22,20	27,32	300,48
2021	265,04	22,20	28,72	315,96

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020

Données pour Argentan Intercom (régie)*

Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2154	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêts	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a augmenté de 5,2 % suite à l'augmentation de la part variable.

Orne

LE DÉPARTEMENT

2021

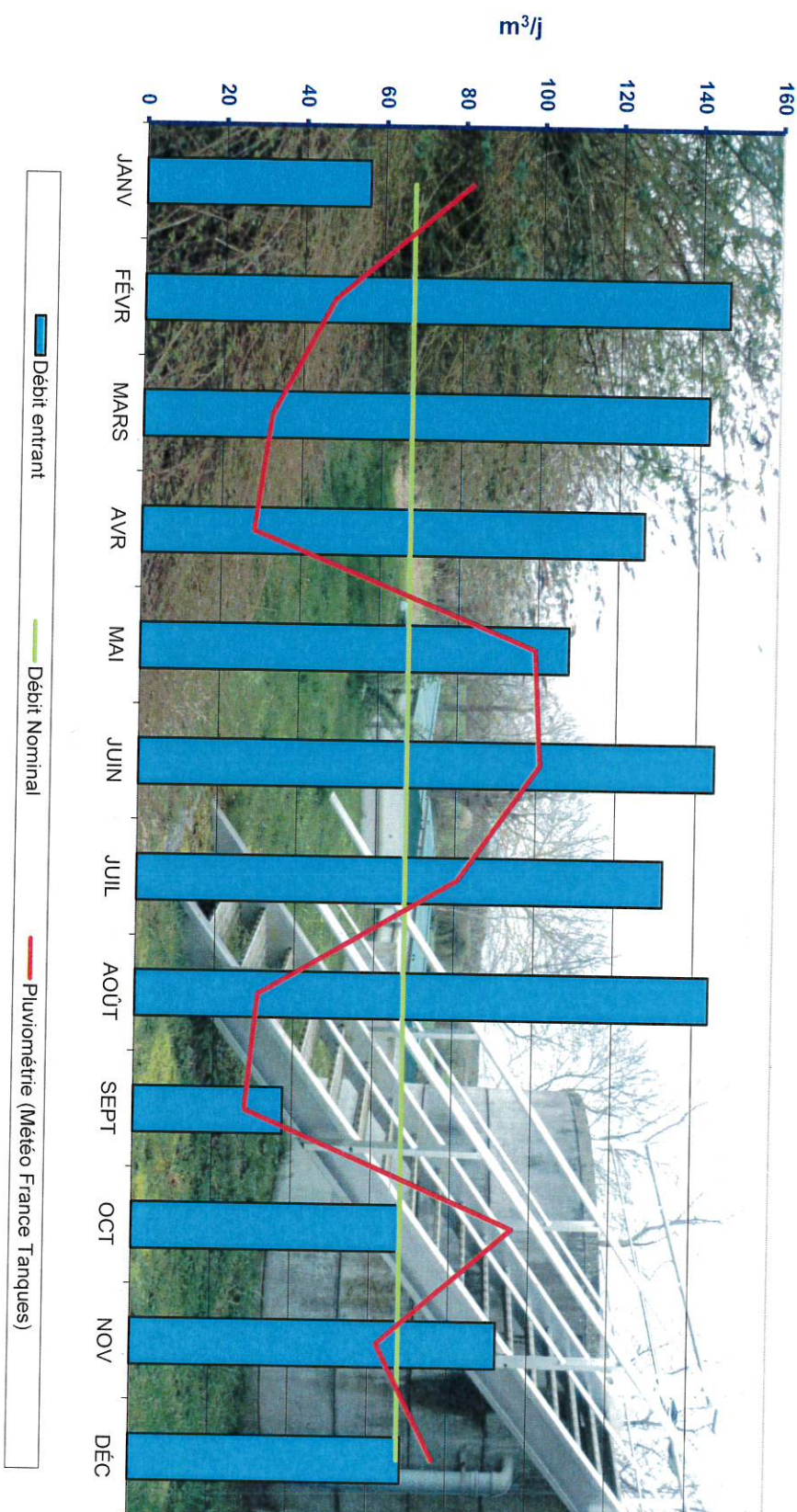
VRIGNY Bourg

La Baize de sa source au confluent de l'Orne

Orne

LE DÉPARTEMENT

Effluents collectés en 2021 par la station de VRIGNY Bourg



D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU
Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Nitrates	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

X = nombre de tests

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

--- = pas de test

2021

VRIGNY Bourg

La Baize de sa source au confluent de l'Orne

Station	VRIGNY Petite Rivière	Exploitant	VEOLIA (prestation de service)	Type de station	FSL
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	SAFEGE	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/15
Milieu récepteur	La Baize	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	45
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2006	Code SANDRE	036151102000
Masse d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		09/09/2020		13/10/2021	
	Déclarant		SATESE		SATESE	
	Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m³/j	Valeur	η				η
MES mg/l	6,75	η				
DBO ₅ mg/l	35	60%				
DCO mg/l	200	60%				
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l					3	
Test NO ₃ mg/l					250	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH					6,6	6,9

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/06/20	09/02/21
Cadmium Cd	10	1,50	1,60
Chrome Cr	1000	73,27	55,93
Cuivre Cu	1000	360,60	423,50
Mercurie Hg	10	0,74	0,73
Nickel Ni	200	42,31	39,36
Plomb Pb	800	35,55	38,57
Sélénium Se		< 3	< 3
Zinc Zn	3000	1387,20	2068,60
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1862	2587
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : 0 m³
Annuelle : 0 Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	6,75	m³/j	
Moyen journalier	2,5	m³/j	
Mini journalier	1,1	m³/j	Débit annuel
Maxi journalier	29,2	m³/j	923 m³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : 0 kWh
Consommation moyenne : 0 kWh/j

Observations :

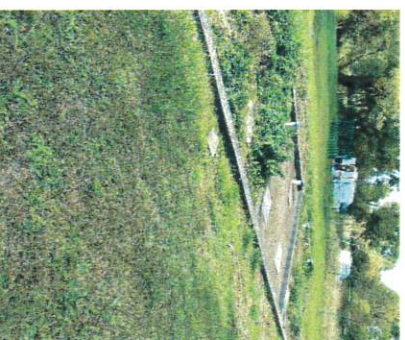
⇒ Le réseau : les débits journaliers transmis au format SANDRE par l'exploitant témoignent d'une sensibilité aux eaux claires parasites.

⇒ La station : Les résultats des tests azote sur l'effluent de sortie donnent des résultats moyens car la présence de nitrates indique que la nitrification est incomplète.

Le taux de remplissage des boues mesuré dans la fosse a atteint une moyenne de 39 %. Les 50 % ne sont donc pas dépassés pour déclencher une vidange.

Pour mémoire, la dernière vidange date du 07/08/18.

Enfin, l'exploitant doit maintenir une fréquence régulière pour le desherbage manuel.



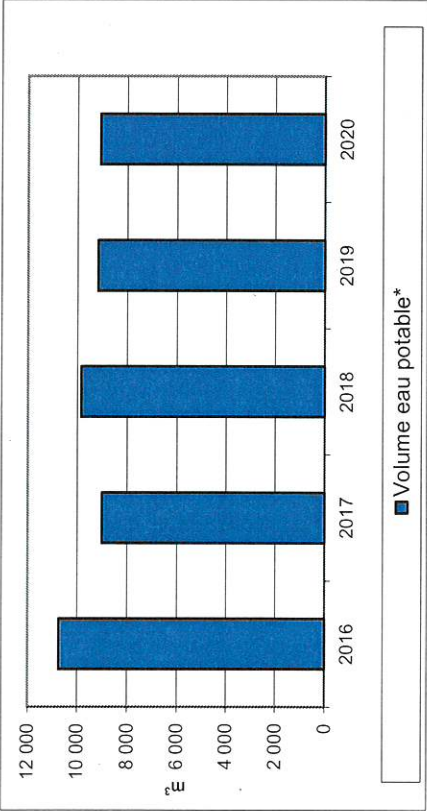
2021

VRIGNY Petite Rivière

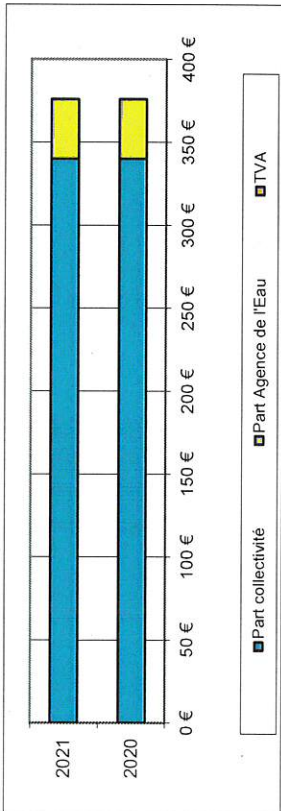
La Baize de sa source au confluent de l'Orne

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
Données* pour les 2 stations de Virgny					
m ³	2016	2017	2018	2019	2020
Volume eau potable*	10 746	9 011	9 853	9 175	9 074
Volume eaux usées	--	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	755	857	640



Prix de l'assainissement				
Au 1 ^{er} janvier	2020	2021	Evolution	
Part fixe HT	60,16 €	56,24 €	-6,5%	
Part variable HT	1,59 €	1,74 €	9,4%	
Part revenant à la collectivité HT	250,96 €	265,04 €	5,6%	
Redevance modernisation des réseaux	22,20 €	22,20 €	0,0%	
TVA (10 % depuis 2014)	27,32 €	28,72 €	5,2%	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	300,48 €	315,96 €	5,2%	
Coût au m ³ TTC	2,50 €	2,63 €	5,2%	



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2020				
Données pour Argentan Intercom (régie)*				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2174	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,04	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	12,1	D203.0	
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2020.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a augmenté de 5,2 %.



Effluents collectés en 2021 par la station de VRIGNY Petite Rivière



D'après les données fournies par l'exploitant VEOILIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nitrates	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

x

x= nombre de tests

x

Bonne qualité

x

Qualité passable

x

Mauvaise Qualité

..

..= pas de test

2021

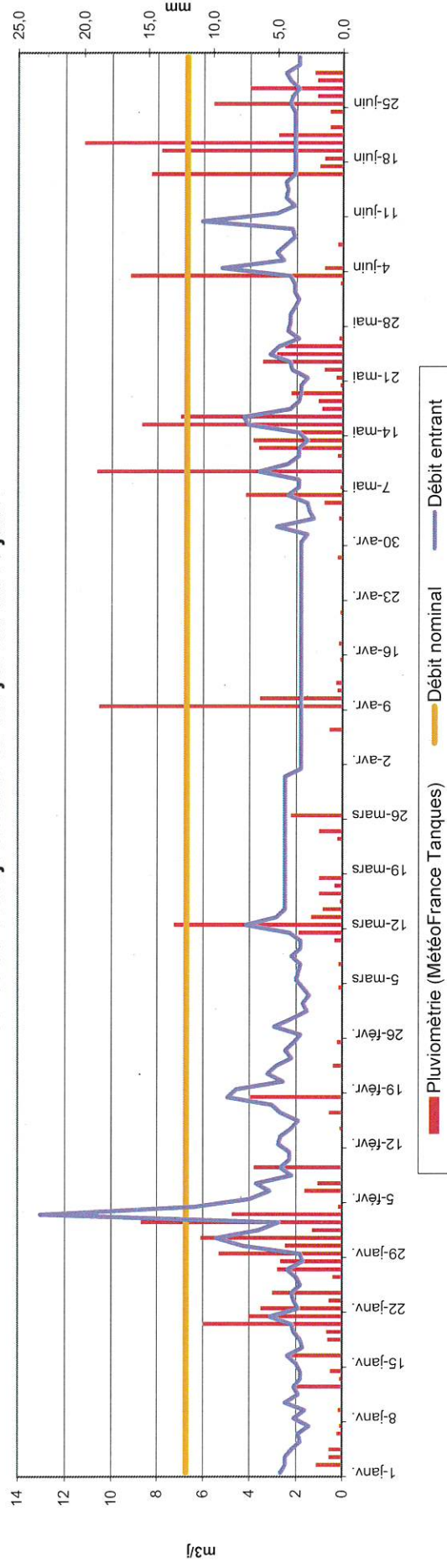
VRIGNY Petite Rivière

La Baize de sa source au confluent de l'Orne

Débit journalier 2021 de la station de VRIGNY Petite Rivière :

D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :

